



COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS

2019

Comptes annuels consolidés et audités de la société

Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

préparés conformément aux normes IFRS

RAPPORT DE GESTION

Chiffres clés :

Définitions :

« K€ »

EBITDA

'000 Euros

Résultat d'exploitation + dotations aux amortissements

Exercice clos le 31 décembre (K€)	2019	2018
Compte de résultats		
Chiffre d'affaires	29.782	25.170
Résultat d'exploitation	2.113	414
Marge d'exploitation	7,1%	1,6%
Résultat avant impôts	1.079	5
Résultat net	995	73
Marge nette	3,3%	0,3%
Cash Flow		
EBITDA	6.258	4.164
EBITDA/Chiffre d'affaires	21,0%	16,5%
Free Cash Flow (EBITDA — Investissements)	5.223	2.910
Bilan		
Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Créiteurs)	-1.590	-128
Actif immobilisé corporel	33.067	34.804
Actif Total	48.317	50.081
Dettes à long terme	4.992	6.539
Capitaux propres	30.401	29.491

Activité

Contexte commercial

L'année 2019 fut une année contrastée, cependant les résultats sont satisfaisants.

Les problèmes liés au démarrage de la Ligne 6 à Bernburg ont finalement été résolus à la fin du troisième trimestre 2019 et la ligne fonctionne depuis de manière très efficace, avec une productivité supérieure à celle de la Ligne 5 (également à Bernburg) et un niveau de qualité et de cohérence des couleurs jamais atteint depuis la Ligne 3 (en Belgique), mise en service en 1985.

Cela a permis de fermer la Ligne 3 et ainsi épargner la multiplication des coûts que la Société subissait depuis 12 mois ; il est précisé que la Ligne 3 demeurera fermée dans l'attente d'une rénovation ultérieure. Au même moment, la Société a également procédé à une restructuration de l'installation environnementale du site de Bernburg, ce qui lui a permis de réaliser d'importantes économies. Les effets de ces deux initiatives importantes se feront sentir pleinement en 2020.



La résolution de ces deux problèmes a permis de consacrer un temps de gestion accru à d'autres aspects essentiels de l'activité de l'entreprise.

La ligne 6 offre désormais au marché mondial de l'anodisation la plus haute qualité et la plus grande efficacité d'anodisation en continu, en particulier pour les produits laminés à usage intensif destinés aux marchés de l'architecture et de la distribution.

L'activité d'anodisation - qui comprend les ventes d'anodisation sans métal, principalement pour les marchés européens de la distribution de métal et des produits de consommation - a souffert au début de l'année en raison d'un manque d'approvisionnement en métal. Cette activité repose sur un approvisionnement garanti en métal de qualité supérieure, disponible que chez certains fournisseurs de laminoirs en Europe. Il s'agit d'un produit de niche qui, en termes de capacité, doit périodiquement faire face à la concurrence de grands marchés en flux tendus tels que les secteurs de l'automobile et du boitage. Ces problèmes de capacité ont été aggravés par une concurrence sévère entre les laminoirs sur le marché de la distribution, entraînant des changements considérables de parts de marché entre les laminoirs.

Ce segment d'activité s'est amélioré au cours de la deuxième partie de l'année.

L'activité « Package » - qui comprend la vente de métal et l'anodisation pour les projets architecturaux - a connu une très forte croissance au cours de l'année, en grande partie grâce à la mise en oeuvre d'un nouveau partenariat de distribution sur le marché chinois au deuxième trimestre 2019.

Les ventes de solutions Packagées devraient continuer à croître en 2020 et par la suite. La présence du métal, qui a une valeur beaucoup plus élevée que l'anodisation dans les ventes, va créer une dilution continue de la marge brute, ce qui peut créer une vision trompeuse de l'activité. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une nouvelle segmentation de ses ventes entre l'Anodisation (ie le traitement de l'aluminium) et les Ventes Annexes (incluant le métal), ce afin de contrôler la marge brute des Ventes d'Anodisation, qui est très importante aussi bien dans les offres de sous-traitance que dans les offres packagées.

Il convient de rappeler qu'en règle générale, la Société n'achète de l'aluminium que lorsque celui-ci est entièrement couvert par une commande client, tant pour le risque lié au prix LME que pour le risque de taux de change.

Alors que l'activité « Package » continue à se développer, la Société a lancé son nouveau site Internet en 2020, qui lui permet de dynamiser la vente directe auprès d'une clientèle mondiale. Dans ce cadre, la Société renforcera l'utilisation du nom Aloxide pour ses produits. Le nouveau site Internet, www.aloxide.com, contient une section présentant les détails des nouveaux projets architecturaux récemment réalisés à travers le monde.

Résultats

En 2019, le chiffre d'affaires de la Société est en croissance de 18% par rapport à l'année dernière pour atteindre 29,8 M€. Cette progression est portée par le fort développement des offres packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, et s'accompagne d'un changement important du mix-produit de la Société.

Le chiffre d'affaires des services de sous-traitance (20,75 M€) est inférieur de 8 % à celui enregistré en 2018 et représente 69,7 % du chiffre d'affaires total, contre 89,6 % en 2018. Les ventes sont principalement affectées en 2019 par le manque de capacité en aluminium de qualité anodique chez les clients laminoirs.

Le chiffre d'affaires des offres packagées atteint un niveau record de 9,0 M€, soit une croissance de 244 % par rapport à 2018 pour représenter 30,3 % du chiffre d'affaires total, contre 10,4 % en 2018. Cette forte croissance s'explique par le développement de nouveaux marchés pour les produits anodisés, en particulier dans le secteur de l'architecture, en Europe et en Asie. En Chine, plus de 1.000 tonnes d'aluminium anodisé ont notamment été livrés en 2019 à la suite de la mise en œuvre d'un nouvel accord de distribution au deuxième trimestre de l'exercice.

Les charges opérationnelles sont globalement maîtrisées. L'EBITDA augmente de 2.044 K€ pour ressortir à 6.258 K€, soit 21% du chiffre d'affaires contre 16,5% en 2018. Il est impacté, en sens négatif, par la baisse de la marge brute (- 207 K€) en raison de l'évolution du mix-produit et du poids des charges non productives de mises en service des deux nouvelles lignes de production. Cet impact est largement compensé, en sens positif, par la réduction de la masse salariale (- 278 K€) et des autres charges opérationnelles (- 2.023 K€), tenant compte notamment de la diminution des bonus aux administrateurs et de moindre frais de production.

Les amortissements d'immobilisations corporelles progressent de 394 K€, incluant les amortissements de la nouvelle ligne 6 en Allemagne et de la nouvelle ligne d'anodisation verticale en Belgique. Les amortissements d'immobilisations incorporelles s'établissent à 373 K€.

Le résultat d'exploitation augmente de 1.699 K€ pour s'établir à 2.113 K€ en 2019, contre 414 K€ en 2018.

Le résultat financier se détériore de 625 K€ et s'élève à -1.034 K€, contre -409 K€ en 2018. Il tient compte en 2019 d'une charge financière exceptionnelle liée à un financement court-terme (-450 K€), une pénalité de remboursement anticipé de dettes bancaires en Allemagne (-111 K€) et une provision au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (-206 K€).

La filiale allemande enregistre en 2019 une charge d'impôt de 63 K€ et un complément de provision des exercices antérieurs pour un montant de 6 K€. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le Conseil d'Administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés (voir note 7).

Au final, le résultat net a atteint 995 K€ en hausse de 922 K€ par rapport à 2018.

Bilan

Après les importants investissements réalisés au cours des exercices précédents, les actifs immobilisés diminuent, en passant de 34.804 K€ au 31 décembre 2018 à 33.067 K€ au 31 décembre 2019. Avant subventions, la Société a investi 1.035 K€ au cours de l'exercice 2019, contre 1.254 K€ sur l'ensemble de l'année 2018.

En Allemagne, il est rappelé que la Société a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg et qu'elle a rencontré un retard important dans l'entrée en production de la ligne 6 du fait d'une série de problèmes techniques. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2019 (voir note 12). La Société entend se défendre afin que les subventions ne soient pas remboursées. Dans cette perspective, une réunion avec le 'Landesförderinstitut Sachsen- Anhalt' doit se tenir en 2020.

La valeur nette comptable des immobilisations incorporelles enregistrée au moment de l'acquisition de l'ancienne société italienne Italfinish, dont certains actifs ont permis le développement de cette ligne, s'établit à 5.565 K€ au 31 décembre 2019.

La valeur des stocks augmente de 358 K€, principalement en raison de l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis. Cette croissance est due au développement des offres packagées.

La trésorerie au 31 décembre 2019 s'établit à 293 K€ et est bien maîtrisée eu égard au développement important de la Société en 2019.

Les prêts bancaires diminuent de 4.419 K€ pour ressortir à 8.717 K€. Au cours de l'exercice, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 8.308 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de 3.889 K€. La Société a procédé au cours de l'exercice 2019 au refinancement d'une partie de sa dette bancaire en Allemagne, en concluant le 30 décembre 2019 un contrat relatif à un emprunt long terme de 4.150 K€ amortissable sur 8 ans. Cet emprunt se substitue à deux lignes de prêts bancaires, maturité 2022, d'un montant similaire au 30 juin 2019, et permet d'augmenter la durée moyenne des ressources financières de la Société. Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting »), en diminution de 1.468 K€ sur un an, atteint 1.635 K€ au 31 décembre 2019.

Le poste créditeurs s'établit à 9.164 K€. Les provisions, en augmentation de 1.276 K€, atteignent 2.738 K€, incluant principalement une provision de 2.125 K€ pour le remboursement éventuel de subventions et une provision de 319K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions. (cf. supra).

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'établissent à 30.401 K€ en augmentation de 910 K€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette progression tient compte du résultat de l'exercice (995 K€) et d'une correction du bilan d'ouverture liée aux autres éléments du résultat global (OCI) en application de la norme IAS 19.

Événements postérieurs à la clôture et perspectives

Covid-19

À la date du présent Rapport de Gestion, plusieurs régions du monde sont frappées par ce virus particulièrement dangereux. Les mesures sociales et économiques qui ont été prises par les pouvoirs publics ont engendré des coûts énormes et les conséquences à court, moyen et même long terme restent très incertaines.

Depuis le début de la crise, la Société a maintenu sa production sur ses deux sites de production. La demande pour les deux prochains mois est solide, mais certaines indications suggèrent que le marché de la distribution devrait subir un ralentissement d'environ 20 %. L'économie chinoise a bien entendu été touchée par la crise, mais elle revient dans une certaine mesure à la normale, les déplacements intérieurs étant pratiquement libres. La Société continue à recevoir des demandes de projets en provenance d'Asie. En outre, une grande partie de son marché est constituée de façades de bâtiment pour des projets de construction - généralement posées en fin de chantier. Les promoteurs se montrent très motivés pour mener à bien leurs projets immobiliers afin de générer des revenus, quelle que soit la situation économique.

Toutefois, afin de se protéger contre une situation qui ne cesse de se détériorer, la Société a naturellement eu recours à tous les programmes d'aides gouvernementaux mis en place en Belgique et en Allemagne afin de différer certains paiements d'impôts et remboursements de prêts. Forte de l'expérience acquise lors de la crise économique de 2008/2009, la Société a réorganisé sa capacité de production de manière à rendre ses coûts aussi variables que possible.

Perspectives

Suite aux investissements réalisés en Belgique et en Allemagne ces dernières années, la Société dispose d'une qualité, d'une capacité dimensionnelle et d'une gamme de produits anodisés inégalées, qui lui permettent de consolider davantage sa position de leader mondial sur le marché.

Comme mentionné ci-dessus, la Société a l'intention de faire davantage usage du nom commercial Aloxide pour promouvoir ses produits, étant donné que la part de ses ventes directes augmente et qu'elle se détache de l'anodisation en bobine pour privilégier l'anodisation d'une gamme complète de produits laminés en aluminium.

Si une nouvelle concurrence émerge avec la construction d'une troisième ligne d'anodisation en continu par un acteur en Italie, rien n'indique pour l'instant que cette nouvelle ligne présente la qualité, la productivité ou la diversité de produits offertes par les installations de la Société. Cette ligne, dont l'entrée en production était prévue en début d'année 2018, n'a pas encore eu d'impact significatif sur le marché.

La Société considère que la décision de la Commission européenne au troisième trimestre 2019 de bloquer le rachat de l'usine Aleris de Duffel, en Belgique, par Novelis était certainement dans l'intérêt de l'industrie de l'anodisation en Europe et permettra de maintenir la diversité de l'offre de métal de qualité architecturale pour l'anodisation.

La Société estime que ses ventes en Asie deviendront de plus en plus importantes. Elle entend continuer à se concentrer sur le développement de ce marché.

Enfin, les produits anodisés restent plus pertinents en 2020 qu'au moment où la Société a lancé son activité en 1972. Ces produits ont une longévité exceptionnelle, sont recyclables à 100 % de manière répétée, sont légers et rivalisent



favorablement en termes de prix et de performance avec d'autres produits métalliques de haute qualité, tels l'acier inoxydable, le zinc, le cuivre ou le laiton.

Déclaration portant sur les informations contenues dans le rapport financier du 31 décembre 2019

Le Conseil d'Administration a autorisé la publication de ce rapport annuel lors de sa réunion le 27 avril 2020.

Nous attestons au nom et pour compte de la société Coil S.A./N.V., qu'à notre connaissance les états financiers consolidés pour la période clôturée au 31 décembre 2019, sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'émetteur et des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion pour la période clôturée au 31 décembre 2019 contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu des lois et correspond aux états financiers consolidés.

James Clarke, Président du Conseil d'Administration
Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2019	2018
Chiffre d'affaires	2	29.782	25.170
Variation des stocks	9	358	108
Matières premières		-12.682	-7.613
Charges de personnel	5	-6.003	-6.281
Amortissements et dépréciations	8	-4.145	-3.750
Autres charges	3	-5.197	-7.220
Résultat opérationnel	3	2.113	414
Produits financiers	6		
Charges financières	6	-1.034	-409
Résultat net avant impôts		1.079	5
Impôts différés	7	-	-
Impôts	7	-85	67
Résultat net		995	73
Part du groupe		995	73
Part des minoritaires			

ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

		2019	2018
Résultat net après impôts		995	73
Autres éléments du résultat global			
Cash-flow hedges	17.4.2	-	-
Ecart de conversion			
Effet d'impôt			
Résultat total global		995	73
Part du groupe		995	73
Part des minoritaires			
Résultat de base des activités poursuivies par action		0,36 €	0,03 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.792.387
Résultat dilué des activités poursuivies par action		0,36 €	0,03 €
Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base	13.2	2.792.387	2.792.387

Les notes des pages 12 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.

POSITION FINANCIERE - BILAN CONSOLIDÉ

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Note	2019	2018
Actifs non courant			
Immobilisations corporelles	8.1	33.067	34.804
Immobilisations incorporelles	8.2	5.658	6.031
Impôts différés	7.2	1.637	1.637
Garanties & dépôts		52	52
Total		40.414	42.524
Actifs courants			
Stocks	9	2.193	1.835
Créances	10	5.418	5.491
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11	293	231
Total		7.904	7.557
Total de l'Actif		48.317	50.081
Capitaux propres			
Capital appelé	13.2	7.537	7.538
Prime d'émission	13.2	6.252	6.252
Réserves	13.2	16.611	15.701
Total		30.401	29.491
Passifs non courants			
Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an	13.3	4.992	6.539
Total		4.992	6.539
Passifs courants			
Dettes bancaires à court terme	13.3	3.725	6.598
Impôt courant	7	36	12
Provisions	12.1	2.738	1.462
Créditeurs	12.2	6.426	5.981
Total		12.925	14.051
Total du Passif		48.317	50.081

Les notes des pages 12 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice clos le 31 décembre (K€)	Notes	2019	2018
Liquidités en début d'exercice	11	231	1.120
Cash-flow des activités d'exploitation:			
Résultat d'exploitation et autres profits	3	2.113	414
Amortissements normaux	8	4.145	3.750
Impôts	7	-60	-22
Diminution/(Augmentation) des créances	10	73	948
Diminution/(Augmentation) des stocks	9	-358	-108
(Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions	12	1721	-416
Produits financiers	6		
Charges financières	6	-1.034	-409
<i>dont intérêts payés</i>		<i>-855</i>	<i>-366</i>
Total cash-flow des activités d'exploitation		6.602	4.157
Cash-flow des activités d'investissement:			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	8.1	-1.035	-1.129
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	8.2		-125
Subventions	8.1		
Subventions (remboursement soumis à conditions)	8.1	-1.000	
Remboursements/(Paiements) cautions et dépôts			
Total cash-flow des activités d'investissement		-2.035	-1.254
Ressources nettes de liquidités avant financement		4.567	2.903
Cash-flow des activités de financement:			
Remboursement d'emprunts à long terme	13.1	-8.308	-6.206
Nouvel emprunt à long terme	13.1	3.817	5.203
Dividendes Payés	13.3		-2.792
Mouvement emprunts court terme/crédit de caisse		72	-6
Amortissements frais financiers			8
Achat actions (contrat de liquidité)	13.2	-1	
Capital (OCI IAS 19)	13.2	-84	
Total cash-flow provenant des activités de financement		-4.504	-3.793
Augmentation/ (Diminution) des liquidités		63	-890
Liquidités en fin d'exercice	11	293	231

Les notes des pages 12 à 45 font partie intégrante de ces états financiers.

ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

K€	Notes	Capital souscrit	Achat actions propres	Prime d'émission	Réserves	Total
Solde au 31 décembre 2017	13	7.541	-3	6.252	18.471	32.260
Bénéfice/(Perte) net pour la période 2018					73	73
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-49	-49
Paiement de dividende					-2.792	-2.792
Augmentation de capital						
Achat action propres (contrat de liquidité)						
Solde au 31 décembre 2018	13	7.541	-3	6.252	15.702	29.491
Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19)					-84	-84
Paiement de dividende						
Résultat global de la période 2019					995	995
Résultat global de la période 2019					995	995
Achat action propres (contrat de liquidité)			-1			-1
Augmentation de capital						
Solde au 31 décembre 2019	13	7.541	-4	6.252	16.613	30.401

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'établissent à 30.401 K€, en augmentation de 910 K€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette progression tient compte du résultat de l'exercice (995 K€) et d'une correction du bilan d'ouverture liée aux autres éléments du résultat global (OCI) en application de la norme IAS 19.

NOTES

1. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

(a) Activités

Coil S.A. (la « Société ») et sa filiale Coil GmbH ont pour activité le traitement de surface d'aluminium (anodisation horizontale et verticale) et interviennent en tant que sous-traitants spécialisés pour le compte des plus grands laminoirs, des transformateurs d'aluminium et de consommateurs finaux, principalement en Europe.

Coil S.A. est également fournisseur d'aluminium anodisé (incluant le métal et le traitement de surface) pour les marchés de la construction et de l'architecture.

(b) Faits significatifs de l'exercice

- Investissements en Allemagne

Après avoir conclu fin 2017 son investissement de 24,1 millions d'euros dans sa nouvelle ligne de pointe d'anodisation en continu (ligne 6), la Société a rencontré en 2018 une série de problèmes techniques qui a provoqué des retards importants dans l'entrée en production de cette nouvelle ligne. Au cours de l'exercice 2019, la Société a optimisé ses ressources industrielles. La ligne 6 d'anodisation, qui atteint désormais des niveaux de qualité inégalés sur le marché, a progressivement absorbé la production de la ligne 3 en Belgique, mise en sommeil à la fin du mois de septembre après 34 ans de service.

- Investissements en Belgique

Conclue en 2017 pour un investissement total de 4,5 millions d'euros, la ligne d'anodisation verticale en Belgique, qui permet de produire « juste-à-temps » des petites séries dans de larges gammes de finition et de dimension, a confirmé son apport stratégique en permettant une large gamme de produits et une flexibilité de production accrue.

- Les prêts bancaires en Allemagne

La Société a procédé au cours de l'exercice 2019 au refinancement d'une partie de sa dette bancaire en Allemagne, en concluant le 30 décembre un contrat relatif à un emprunt long terme de 4.150 K€ amortissable sur 8 ans. Cet emprunt se substitue à deux lignes de prêts bancaires, maturité 2022, d'un montant similaire au 30 juin 2019, et permet d'augmenter la durée moyenne des ressources financières de la Société.



(c) Principes comptables

Coil S.A. est une société de droit belge. La Société tient sa comptabilité en Euros (€).

Les comptes consolidés de Coil S.A. clos le 31 décembre 2019 comprennent la Société et ses filiales (ensemble « Coil », ou « le Groupe »). Le Conseil d'Administration a arrêté les comptes en date du 27 avril 2020.

(d) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés au 31 décembre 2019 du Groupe sont établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards), tel que publié par l'IASB et adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2019, et présenté en détail sur le site internet http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les méthodes comptables appliquées par le Groupe sont identiques à celles adoptées lors de la préparation des états financiers annuels du Groupe pour l'exercice 2019.

L'établissement des états financiers consolidés préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) implique que le Groupe procède à un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses qui affectent le montant des actifs et passifs, les produits et charges enregistrés sur la période ainsi que les actifs et passifs potentiels mentionnés dans les notes aux états financiers. A chaque clôture, ces hypothèses et estimations peuvent être révisées, si les circonstances sur lesquelles elles sont fondées ont évolué ou si de nouvelles informations sont disponibles. Il est possible que les résultats futurs diffèrent de ces estimations et hypothèses.

Les principales estimations et jugements comptables effectués par le Groupe portent sur les points suivants :

- Appréciation du risque clients et provisions correspondantes,
- Appréciation du risque pour problèmes éventuels de qualité
- Appréciation de la diminution de valeur des pièces de rechange
- Appréciation de la valeur du goodwill

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Le Groupe a appliqué au cours de cette période toutes les Normes et Interprétations, nouvelles ou révisées, émises par l'International Accounting Standards Board (IASB) et l'International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) de l'IASB comme approuvé par l'UE et applicables à sa période comptable démarrant le 1^{er} janvier 2019. Le Groupe n'a appliqué anticipativement aucune nouvelle Norme ni Interprétation présentant une date d'entrée en vigueur ultérieure au 31 décembre 2019.

Les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis par l'IASB et l'IFRIC comme approuvé par l'UE, sont entrés en vigueur à partir de cette période :

Les normes ou interprétations nouvelles, ou les amendements aux normes en vigueur, ne doivent être présentés que s'ils ont résulté dans un changement de méthode comptable qui a affecté la période ou pourrait affecter les suivantes. Il n'y a pas

lieu de présenter les normes ou interprétations qui n'ont eu aucun effet sur les méthodes comptables de l'entité ou les montants reconnus dans les états financiers.

- Améliorations annuelles des normes IFRS — Cycle 2015-2017 (Décembre 2017)
- Amendement à la norme IFRS 9- Instruments financiers — Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative (Octobre 2017)
- Norme IFRS 16 — Contrats de location (Première publication en janvier 2016)
- Norme IAS 19 - Avantages du personnel — Amendement relatif à la modification, la réduction ou la liquidation d'un régime (Février 2018)
- Norme IAS 28 — Participation dans des entreprises associées et des coentreprises — Amendement relatif aux intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises (Octobre 2017)
- Norme IFRIC 23 — Incertitude relative aux traitements fiscaux (Juin 2017)

Ajustements comptabilisés lors de l'adoption de l'IFRS 16

- En 2019, le Groupe a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 410 K€, liée aux loyers de voitures des sociétés, ainsi qu'à une augmentation des actifs de 410 K€ liés au parc automobile du Groupe.

L'adoption de ces nouvelles Normes, Amendements et Interprétations n'a entraîné aucun changement majeur dans les principes comptables appliqués au sein du Groupe.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cette période

Le Groupe a choisi de ne pas appliquer par anticipation les Normes, Interprétations et Amendements suivants, émis mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2019.

- Modifications des références au cadre conceptuel dans les normes IFRS (Mars 2018)
- Norme IFRS 3 — Regroupement d'entreprises — Amendement destiné à clarifier la définition d'une entreprise (Octobre 2018)*
- Norme IFRS 17 — Contrats d'assurance (Première publication en mai 2017) *
- Norme IAS 1 — Présentation des états financiers — Amendement relatif à la définition du terme « significatif » (Octobre 2018)
- Norme IAS 1 — Présentation des états financiers — Amendement relatif à la classification des passifs (Janvier 2020) *
- Norme IAS 8 — Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs - Amendement relatif à la définition du terme « significatif » (Octobre 2018)
- Amendements aux Normes IFRS 9, IAS 39 et IFRS 7 — Réforme des taux d'intérêt de référence (Septembre 2019)*

* Non encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2019



Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers futurs du Groupe des autres nouvelles Normes, Interprétations et Amendements, entrant en vigueur après le 1 janvier 2019 comme émis par l'IASB et l'IFRIC mais pas encore entrés en vigueur au 31 décembre 2019 et/ou pas encore approuvé par l'UE au 31 décembre 2019.

(e) Base de la présentation

Les comptes annuels sont présentés en Euros, arrondis au millier le plus proche. Ils sont préparés sur base du coût historique à l'exception des instruments financiers dérivés qui sont évalués et comptabilisés à leur juste valeur.

Les comptes annuels consolidés donnent la situation financière en date du 31 décembre 2019 et se rapportent à la période de 12 mois se clôturant au 31 décembre 2019.

La préparation des comptes annuels en conformité avec les IFRS requiert que le management procède à des estimations et définisse des hypothèses qui impactent le montant des actifs, passifs, charges et produits. La réalité peut différer de ces estimations. Les estimations comptables ainsi que les hypothèses sous-jacentes sont revues régulièrement. Les ajustements des estimations comptables sont comptabilisés dans la période au cours de laquelle elles ont été revues si cette revue ne concerne que cette période, ou dans la période au cours de laquelle la révision a eu lieu et dans les périodes futures si cette révision affecte tant la période actuelle que les périodes futures.

Les estimations effectuées concernent plus particulièrement la dépréciation des créances clients et des stocks (dépréciation cumulée de 88 K€ et 951 K€ respectivement), les provisions pour indemnisation de qualité produit (481 K€), les provisions pour retraite (294 K€), provisions pour remboursement des subventions reçues au titre de l'investissement dans la ligne 6 à Bernburg car les conditions proposées ne seront pas atteintes (2.125 K€), provisions au titres des intérêts dus en cas de remboursement des subventions (319 K€), ainsi que les actifs d'impôts différés constatés sur les déficits reportables (1.637 K€).

(f) Règles de consolidation

La méthode de consolidation par intégration globale concerne toutes les filiales qui sont contrôlées par Coil S.A., la société mère. Les sociétés filiales sont celles dans lesquelles la Société détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote ou dans lesquelles la Société détient par ailleurs un contrôle de fait, de façon à obtenir des avantages de ses activités.

Lorsqu'une filiale, au cours de l'exercice, commence à être contrôlée ou cesse d'être contrôlée, ses résultats sont inclus uniquement à partir de, ou jusqu'à la date à laquelle, le contrôle commence ou cesse.

Toute balance ou transaction entre les entreprises du Groupe est éliminée. Une liste des filiales du Groupe est fournie dans la Note 18.

La Société a choisi de ne pas consolider la filiale United Anodisers SRL, acquise en 2015. Les raisons sont décrites dans la note 8.2. La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

(g) Devises

Les transactions libellées dans d'autres devises que l'Euro sont enregistrées initialement au taux en vigueur au jour de la transaction. Lors de la clôture de l'exercice, les créances et les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux

de change en vigueur à la date de clôture. Les différences de conversion qui en résultent sont prises en compte dans le résultat de la période.

Les états financiers statutaires de chaque entité du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa monnaie fonctionnelle). Pour les états financiers consolidés, le compte de résultat et le bilan de chaque entité du Groupe sont convertis en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la Société et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Pour la présentation des rapports financiers consolidés, les actifs et passifs des filiales étrangères du Groupe sont convertis en euros en utilisant les taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et les charges sont convertis au taux de change moyen. Les différences de conversion en résultants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et cumulées dans une composante distincte des capitaux propres (et ventilées entre part Groupe et intérêts minoritaires, le cas échéant).

Le Goodwill et autres ajustements de juste valeur résultant de l'acquisition d'entités dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro sont considérés comme étant des actifs et passifs de l'entité étrangère et sont donc convertis en euros au taux de clôture.

(h) Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

La Société a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir contre les risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de la Société consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par la Société pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- * La Société s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- * L'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- * Il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Les instruments financiers dérivés sont valorisés à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur d'un instrument de couverture qui correspond à une couverture efficace de flux de trésorerie, sont comptabilisées directement dans la réserve relative aux instruments de couverture dans les autres éléments du résultat global. La partie inefficace est comptabilisée directement dans le compte de résultat.

(i) Immobilisations

Immobilisations corporelles

Les immeubles, machines et outillages sont comptabilisés à leur prix d'acquisition, et sont diminués des amortissements cumulés et des dépréciations. Les terrains ne sont pas amortis. Le prix d'acquisition des immeubles, machines et outillages inclut le prix d'achat des matériaux, la main-d'œuvre, les frais environnementaux et les autres frais.



L'immeuble de Coil S.A. à Landen en Belgique a fait l'objet d'une réévaluation en 1989. L'écart de réévaluation correspondant, compris dans les capitaux propres, est transféré progressivement dans les réserves à concurrence des amortissements annuels actés sur cet écart de réévaluation. Depuis, Coil S.A. n'a plus appliqué que le traitement de référence du coût amorti pour ses immobilisations corporelles.

Les dotations aux amortissements sont calculées de manière à amortir les immobilisations de façon linéaire sur leur durée probable d'utilité. Les amortissements sont calculés à partir de la date à laquelle l'actif est disponible pour utilisation.

Les taux d'amortissement en vigueur sont les suivants :

Constructions	10 - 25 ans
Lignes de production no.5 et no. 6	20 ans
Petites machines et outillage	3 - 10 ans
Matériel roulant	3 - 10 ans
Mobilier	10 – 20 ans

Les subventions non remboursables, dont ont bénéficiées les lignes de production n° 5 et 6 de Coil GmbH en Allemagne, ont été déduites du prix d'acquisition au moment de leur encaissement. L'amortissement des investissements correspondants est calculé sur le montant net de subventions, voir Note 8.1.

Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés séparément.

Les dépenses ultérieures ne sont portées à l'actif que si elles permettent d'augmenter les avantages économiques futurs générés par l'immobilisation corporelle. Les frais de réparation et d'entretien qui ne permettent pas d'augmenter les avantages économiques futurs de l'actif concerné, sont comptabilisés en charges.

Leasing

Les installations et outillages pris en leasing pour lesquels la Société assume tous les risques et bénéfices sont classés sous la dénomination « leasing financier ». A partir du 1^{er} janvier 2019, la société a ajusté ses comptes en raison de l'adoption de la nouvelle norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Les immobilisations financées au moyen de contrats de leasings financiers sont comptabilisées à l'actif et au passif initialement pour des montants équivalents à la juste valeur du bien loué ou pour des montants équivalents à la valeur actualisée des paiements minimaux si celle-ci est inférieure. Ces immobilisations suivent les méthodes et règles d'évaluation, d'amortissement et de dépréciation de la catégorie de biens auxquelles elles sont rattachées. Les dettes de leasing sont diminuées des remboursements en capital, alors que la partie du paiement ayant trait à la charge d'intérêt est directement portée en résultat. Le Groupe a contracté un leasing de ce type en 2014, sous forme d'une installation de cogénération d'énergie. 1.485K€ ont été investis en 2014 et 127K€ en 2015. L'immobilisation est amortie sur une période de 10 ans. Le leasing court de décembre 2014 à juin 2021.

En 2019, le Groupe a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 410 K€, liée aux loyers de voitures des sociétés du Groupe, ainsi qu'à une augmentation des actifs de 410 K€ liés au parc automobile du Groupe. (Ajustements comptabilisés à l'occasion de l'adoption de l'IFRS 16).

Immobilisations incorporelles

Lorsque l'investissement est jugé significatif, les know-how, logiciels et charges liées à leur mise en service sont comptabilisés à leur prix d'acquisition et sont amortis sur 10 ans. Dans le cas contraire, les charges sont comptabilisées en compte de résultat directement.

Les frais de recherche ainsi que les frais de développement qui ne répondent pas aux critères de comptabilisation d'un actif sont pris en charge au moment où ils sont encourus.

Goodwill – regroupements d'entreprises

Les acquisitions de filiales et d'activités sont comptabilisées selon la méthode dite de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises correspond au total des justes valeurs (à la date d'échange) des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui répondent aux critères de comptabilisation sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

Le goodwill provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du coût d'acquisition par rapport à la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables de la filiale comptabilisés à la date de l'acquisition (méthode du goodwill partiel). Pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter pour une évaluation à la juste valeur des intérêts non contrôlés. Dans ce cas, le Groupe comptabilise un écart d'acquisition sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables (méthode du goodwill complet).

Le goodwill est comptabilisé comme un actif évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur. Si le goodwill est négatif, il est immédiatement comptabilisé en résultat parmi les « Autres produits » de l'exercice.

Lors de la cession d'une filiale, le montant attribuable au goodwill est inclus dans la détermination du résultat de la cession.

Désormais seules les variations de pourcentage d'intérêt impliquant la perte ou l'acquisition du contrôle d'une entité peuvent entraîner un impact en résultat. A contrario, les opérations n'affectant pas le contrôle ne se traduisent que par une nouvelle répartition des capitaux propres entre la part du Groupe et les intérêts minoritaires.

En 2015, le Groupe a fait l'acquisition d'une société italienne pour un prix total de 8.650 K€. Ce prix a été alloué à des actifs selon les règles IFRS en vigueur et un montant de 5.326 K€ a été comptabilisé en Goodwill. (voir Note 8.2)

Tests de dépréciation

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable. La valeur recouvrable doit être estimée pour chaque actif pris individuellement. Si cela n'est pas possible, IAS 36 impose à une entreprise de déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle l'actif appartient.

Une unité génératrice de trésorerie est le plus petit groupe identifiable d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie. Celles-ci sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupe d'actifs.

La valeur recouvrable est définie comme la plus élevée de la juste valeur diminuée des coûts de cession ou de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité est la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation continue de l'actif et de sa cession à la fin de sa durée d'utilité.

La valeur d'utilité est déterminée par le Groupe à partir des flux de trésorerie estimés sur la base des plans ou budgets établis sur 5 ans maximum, les flux étant au-delà calculés par application d'un taux de croissance constant ou décroissant aux flux de la 5^{ème} année, et actualisés en retenant des taux du marché à long terme après impôt qui reflètent les estimations du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques des actifs. La valeur terminale est déterminée à partir de l'actualisation à l'infini des flux calculés de la dernière année.

Toute perte de valeur constatée est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable des goodwill relatifs à l'UGT ou groupe d'UGT concerné, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT. Une perte de valeur comptabilisée sur un goodwill n'est jamais reprise.

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle ou dès l'apparition d'un indice de perte de valeur pour les goodwill et les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée.

Les UGT sont essentiellement déterminées par référence aux activités et marchés dans lesquels opère le Groupe.

(j) Stocks

Les stocks sont valorisés à la valeur d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation si cette dernière est inférieure. Le coût est déterminé selon la méthode FIFO (« first-in, first-out ») ; il inclut les frais d'acquisition des stocks ainsi que les frais de transport et de conditionnement encourus. La valeur d'acquisition des stocks selon la méthode FIFO se justifie par le fait que le stock comptable se constitue de produits consommables (par exemple les produits chimiques) et de pièces de rechange.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans des conditions normales de marché, diminué des frais d'achèvement et des frais nécessaires à la réalisation de la vente.

Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrées en fonction de l'ancienneté et le degré de rotation des pièces de rechange.

(k) Créances commerciales

Les créances commerciales sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. A chaque clôture comptable, une revue des créances commerciales douteuses est effectuée sur la base d'une analyse détaillée de tous les montants dont la date d'échéance a été dépassée de plus de 60 jours. Les créances douteuses sont provisionnées pour la totalité du risque estimé.

(l) Provisions

Des provisions sont constituées lorsque le Groupe a une obligation juridique ou une obligation implicite résultant d'événements survenus dans le passé, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources générant des avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et lorsque l'ampleur de cette obligation peut être estimée de manière assez fiable.

(m) Avantages du personnel

Provisions pour retraites et engagements assimilés

Régimes à cotisations définies

La loi du 18 décembre 2015, applicable depuis le 1^{er} janvier 2016, modifie notamment le calcul du rendement minimum garanti légalement sur les engagements de pension de type contributions définies.

Pour les contributions payées jusqu'au 31 décembre 2015, l'ancien rendement minimum garanti légalement s'applique, c.-à-d. 3,75% sur les contributions des salariés et 3,25% sur les contributions des employeurs. Ces plans sont assurés, mais la garantie donnée par la compagnie d'assurance ne couvre pas la garantie complète requise en vertu de la présente loi sur les retraites.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, le rendement minimum garanti légalement est déterminé selon une formule qui est basée sur le rendement moyen sur les 24 derniers mois des obligations linéaires de l'Etat belge à 10 ans. Une modification du taux d'intérêt se fait toujours au 1^{er} janvier s'il y a une différence substantielle par rapport au taux de rendement précédent (0,25% ou plus). Une fourchette est également prévue, avec un minimum absolu de 1,75% et un maximum absolu de 3,75% pour le rendement minimum garanti légalement. Dans certains cas, les entreprises n'ont pas entièrement couvert leur risque de rendement au moyen d'un contrat d'assurance. Il est donc possible que des paiements supplémentaires soient demandés par l'employeur pour compenser un déficit potentiel. Selon IAS19R, ces types de plans peuvent être considérés comme des prestations définies.

Méthodologie utilisée par Nexyan dans cette évaluation :

Sur la base des principales caractéristiques du plan, Nexyan a utilisé la méthode de projet/ réduction pour évaluer le passif. Ils n'ont pas appliqué l'article 115 d'IAS 19R pour évaluer les actifs, de sorte que ceux-ci sont équilibrés dans les réserves mathématiques.

Nexyam a réalisé une évaluation actuarielle au 31 décembre 2019 conformément à la norme IAS 19 révisée.

Les cotisations payées dans le cadre d'un régime à cotisations définies sont comptabilisées en charges.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels (OCI) intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Régimes à prestations définies

Les engagements en matière de pensions, de compléments de retraite et d'indemnités de départ en retraite sont évalués en appliquant la méthode actuarielle des unités de crédit projetées conformément à la norme IAS 19. Cette méthode présente la valeur actuelle probable des droits acquis, évalués en tenant compte des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de départ et de survie. Les hypothèses propres à chaque régime tiennent compte des contextes économiques et démographiques locaux.

La valeur inscrite au bilan au titre des avantages aux personnels et autres avantages à long terme correspond à la valeur actualisée des obligations futures nette des actifs de couverture.



Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe a opté pour une comptabilisation des écarts actuariels intégralement en capitaux propres. (Voir Note 15)

Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise. Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription courrait du 1^{er} mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date de publication obligatoire, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

(n) Emprunts portant intérêts

Les emprunts portant intérêts sont comptabilisés à leur coût initial (équivalent à leur juste valeur), diminué des coûts de transaction y afférents. Ensuite, ils sont valorisés à leur « coût amorti », toute différence entre la valeur nominale et la valeur de remboursement est étalée au compte de résultat pendant la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

(o) Dettes commerciales et autres dettes

Les dettes commerciales et autres dettes sont initialement comptabilisées au bilan à la juste valeur. Celle-ci correspond généralement au montant de la facture lorsqu'il s'agit de dettes à court terme. Elles sont ensuite comptabilisées au coût amorti.

(p) Impôts

Conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », des impôts différés sont calculés sur les différences temporaires entre la base imposable et la valeur en consolidation des actifs et passifs.

Toutefois et en application de la norme IAS 12, il n'est pas constaté d'impôt différé sur les différences temporaires générées par un goodwill dont la dépréciation n'est pas déductible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable, sur la base des taux en vigueur ou quasi adoptés à la date de clôture. Les effets des modifications des taux d'imposition sont inscrits dans le résultat ou les capitaux propres au cours de l'exercice au cours duquel le changement de taux est décidé.

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019, et à 25% à partir de 2020. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le Conseil d'Administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

Les actifs d'impôts différés ne sont inscrits et maintenus au bilan que dans la mesure où il est plus probable qu'improbable qu'ils soient récupérés au cours des années ultérieures. L'appréciation par le Groupe de sa capacité à récupérer ces actifs, repose principalement sur les éléments suivants :

- les prévisions de résultats fiscaux futurs pour toutes les lignes de production ;
- l'existence de différences temporaires taxables ;
- l'analyse de la part des charges exceptionnelles ne devant pas se renouveler à l'avenir, incluses dans les pertes passées ;
- enfin, l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Les impôts sont comptabilisés au compte de résultat sauf s'ils concernent des éléments qui ont été directement comptabilisés dans les capitaux propres. Dans ce cas, les impôts sont également directement comptabilisés dans les capitaux propres. L'impôt courant est le montant des impôts à payer sur les revenus imposables de l'année écoulée, ainsi que tout ajustement d'impôts payés ou à payer relatifs aux années antérieures. Il est calculé en utilisant le nouveau taux d'imposition en vigueur depuis 2018.

(q) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires reprend le montant des ventes aux clients hors TVA et autres taxes sur le chiffre d'affaires.

Les ventes de services sont comptabilisées lorsque le service a été effectué et les risques et bénéfices sont transférés. En cas de risque concernant la réalisation du paiement intégral de ce chiffre d'affaires, la différence est provisionnée, soit par le biais des avoirs à établir, soit par la constitution d'une provision pour créances douteuses.

(r) Subventions

Les subventions gouvernementales ne sont reconnues que lorsque suffisamment de certitudes existent quant à leur octroi et quant au respect par la société des conditions associées à ces subventions. Les subventions sont prises en résultat de manière systématique, conformément au plan d'amortissement des immobilisations à l'origine de ces subventions.

Les subventions du Finanzamt, le ministère des finances allemand, sont prises directement en résultat. Au 31 décembre 2017, les subventions de 2011 et 2012 pour un montant de 272 K€ ont été enregistrées en résultat.

Les subventions du Groupe ont principalement été obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Il s'agit de subventions reçues du Landesförderinstitut Sachsen-Anhalt, dont les fonds proviennent du « Land » Sachsen-Anhalt, de la République Allemande, des fonds européens pour le développement régional et du Finanzamt, le ministère des finances allemand. Des subventions liées à la construction d'une ligne de production supplémentaire à Bernburg ont été reçues pour un montant de 5.368 K€. Tenant compte du fait que les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emploi) n'ont pas été atteintes, une provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€ et une provision de 319 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions ont été comptabilisées au 31 décembre 2019 (voir note 12). La Société entend se défendre afin que les subventions ne soient pas remboursées.

(s) Information sectorielle

Quand cela est d'actualité, les données sectorielles du reporting interne et celles présentées dans les notes annexes ci-après suivent les mêmes règles comptables que celles utilisées pour les états financiers consolidés. La mesure de la performance de chaque segment est basée sur le résultat opérationnel.

2. INFORMATIONS PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

Une partie du chiffre d'affaires correspond à des ventes incluant le métal et le traitement de l'aluminium (ventes de « packages » ou « projets »). En 2019, le chiffre d'affaires correspondant à cette activité atteint 9.033 K€, contre 2.628 K€ en 2018.

Le chiffre d'affaires du Groupe et les actifs non courants (autres que les instruments financiers et les impôts différés) sont répartis par zone géographique comme suit :

K€	2019		2018	
	Chiffre d'affaires	Immobilisations	Chiffre d'affaires	Immobilisations
Europe	23 221	33 067	24 249	34 804
Asie	5 863		825	
Etats-Unis	1		12	
Autres Pays	697		85	
Total	29 782	33 067	25 170	34 804

En 2019, le Groupe a réalisé 80% de son chiffre d'affaires avec ses 10 principaux clients et le client le plus important a représenté près de 18%.

Le Conseil d'Administration a identifié que la Société avait deux segmentations opérationnelles.

	2019	2018
<u>Chiffre d'affaires (en K€)</u>		
Anodisation (traitement de l'aluminium)	22 822	23 519
Autres ventes	6 960	1 652
<u>Taux de marge Brute (en % du CA)</u>		
Anodisation (traitement de l'aluminium)	70,9%	73,5%
Autres ventes	19,8%	22,5%

Le taux de marge brute des ventes d'anodisation baisse de 73,5% à 70,9% du chiffre d'affaires, en raison du poids des charges non productives de mises en service des deux nouvelles lignes de production en Belgique et en Allemagne.

3. AUTRES CHARGES

Le résultat opérationnel est établi après déduction des coûts de production et des éléments suivants :

K€	2019	2018
Frais généraux	2.275	2.939
Honoraires	2.922	4.281
TOTAL	5.197	7.220

Les frais généraux ont baissé de 664 K€ grâce à la diminution des provisions pour indemnisation de qualité produit (- 173 K€), des taxes environnementales (-156 K€) et des autres frais de production (- 335K€). Les honoraires sont en retrait par rapport à l'année précédente ; ils bénéficient de la diminution de la prime à l'administrateur délégué (- 700 K€), de celle aux administrateurs (-450 K€) et de certains frais d'avocats (-118 K€).

4. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

K€	2019	2018
Total des frais de recherche et développement de l'exercice	1	20

Les frais de recherche et développement concernent le développement et l'amélioration des procédés et produits existants et ne remplissent pas les conditions d'activation définies par IAS 38.

5. ANALYSE DES FRAIS DE PERSONNEL

<i>Nombre d'employés et coûts y afférents</i>	2019	2018
<i>Nombre moyen d'employés</i>		
<i>Direction et administration</i>	47	45
<i>Production</i>	78	87
Total	125	132
Frais de personnel	K€	K€
<i>Salaires</i>	4.310	4.399
<i>Charges sociales et autres charges de personnel</i>	1.635	1.786
<i>Personnel intérimaire</i>		70
<i>Indemnité de départ</i>	58	26
Total	6.003	6.281

Les frais de personnel ont baissé grâce à la diminution du nombre d'employés.

6. RÉSULTAT FINANCIER

K€	2019	2018
Charges d'intérêts liées à la dette bancaire	-332	-301
Frais financiers et bancaires	-702	-108
Total	-1.034	-409

Le taux d'intérêt moyen de la dette bancaire est de 3,1% contre 2,3% en 2018.

Les frais financiers et bancaires comprennent en 2019 une charge financière exceptionnelle liée à un financement court-terme fourni par un administrateur (-450 K€), une pénalité de remboursement anticipé des prêts en Allemagne (-111 K€) et une provision (-206 K€) au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions obtenues lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives (notamment en termes de création d'emplois) n'ayant pas été atteintes compte tenu de l'évolution de la portée et de la nature du projet au cours de la période d'investissement, une provision pour remboursement de subventions de 2.125 K€ a été comptabilisée au 31 décembre 2019 (voir note 12).

7. IMPÔTS

7.1. Impôts courants

Ventilation de la charge d'impôt au compte de résultat :

K€	2019	2018
Charge d'impôts courants		
Exercice en cours	63	115
(Reprises)/Compléments de provision des exercices antérieurs	22	-183
Total d'impôts repris en compte de résultats	85	-68

Réconciliation de la charge d'imposition effective :

K€	2019	2018
Bénéfice avant impôts	1.079	5
Ajustement de la base taxable		
Charges non déductibles fiscalement	379	1058
Intérêts notionnels		-28
Total	1.458	1.035
Taux d'impôt en vigueur	29,58%	29,58%
Charge d'impôt sur base du taux applicable en Belgique	-431	-306
Différence de taux d'imposition	66	6
Utilisation de pertes fiscales récupérables	302	185
Impôt différé actif calculé sur pertes fiscales antérieures		
Autres ajustements		
Total	-63	-115
Taux effectif d'impôt	5,87%	2262,73%

Les taux d'imposition applicables au Groupe dans les pays où il opère sont de 29,58% en Belgique et de 15% en Allemagne. L'impôt des sociétés est calculé sur la base des comptes annuels de la société, établis conformément à la législation en vigueur dans le pays d'immatriculation des différentes sociétés. La société belge détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables, alors que la société allemande a enregistré en 2019 une charge d'impôt de 63 K€. Au 31 décembre 2019, la société mère faisait état de pertes fiscales de 7.597 K€ (2018 : 7.950 K€) et Coil GmbH de 0 K€ (2017 : 0 K€).

En Belgique, depuis le 1^{er} janvier 2018, le taux de base de l'impôt des sociétés est passé de 33% à 29%. En 2020, il s'élèvera à 25%. La contribution complémentaire de crise, qui s'ajoute au taux de base, est passée de 3% à 2% et sera supprimée en 2020.

En ce qui concerne la déduction pour les pertes antérieures de la maison mère, elle sera limitée à un montant de 1.000.000 €. Au-delà de ce seuil de 1.000.000 €, la déduction sera limitée à 70% des bénéfices subsistants. Autrement dit, 30% des bénéfices dépassant 1.000.000 € ne pourront plus être neutralisés par la déduction pour pertes antérieures. Les pertes fiscales en Allemagne peuvent, sous certaines conditions, être reportées et imputées sur les futurs revenus taxables, sans restriction de durée.

7.2 Impôts différés

	Actifs	
K€	2019	2018
Impôts différés net	1.637	1.637

La Société estime que les créances d'impôts calculées sur les pertes fiscales devraient, être utilisées dans un futur proche. Le montant des pertes fiscales dont les impôts différés ne sont pas activés à la clôture de l'exercice s'élève à 2.247 K€ (7.597 K€ - 5 534 K€).

Le montant des impôts différés est normalement influencé par une diminution du taux d'imposition en Belgique de 33,99% à 29,58% en 2018 et 2019, puis à 25% à partir de 2020. Par le passé, les estimations de la partie recouvrable des pertes fiscalement transférables par le Conseil d'Administration ont été relativement prudentes. C'est pourquoi le Conseil d'Administration est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un ajustement des impôts différés.

8. IMMOBILISATIONS

8.1. Immobilisations corporelles

K€	Terrains et bâtiments	Installations- constructions	Installations- constructions - en cours	Installations et constructions - en leasing	Autres	Total
Valeur d'acquisition						
Au 1er janvier 2019	19.357	64.582	701	1.597	1.041	87.278
Additions	28	590	0	0	6	1.035
Droit d'utilisation des biens	-		0	0	410	0
Subventions (remboursement soumis à conditions)	0	1.000	0	0	0	1.000
Reclassement balance d'ouverture	0	0	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	19.385	66.172	701	1.597	1.458	89.313
Amortissements						
Au 1er janvier 2019	11.284	39.479	0	912	801	52.475
Dotations de l'exercice	516	2.828	0	228	54	3.626
Droit d'utilisation des biens	0	0	0	0	146	146
Au 31 décembre 2019	11.799	42.307	0	1.140	1.000	56.247
Au 1er janvier 2019	8.073	25.103	701	686	241	34.803
Au 31 décembre 2019	7.586	23.865	701	457	457	33.067

Après les importants investissements réalisés au cours des années précédentes, les actifs immobilisés diminuent, en passant de 34.803 K€ au 31 décembre 2018 à 33.067 K€ au 31 décembre 2019. Les acquisitions d'immobilisations concernent des investissements en Belgique (711 K€) et en Allemagne (324 K€). Les investissements en Belgique incluent l'ajustement comptabilisé lors de l'adoption de L'IFRS 16 leasing pour un montant de 410 K€.

Au cours de l'exercice 2019, la Société a optimisé ses ressources industrielles. La ligne 6 d'anodisation, qui a atteint au second semestre des niveaux de qualité inégalés sur le marché, a progressivement absorbé la production de la ligne 3 en Belgique, mise en sommeil à la fin du mois de septembre, après 34 ans de service.

Conclue en 2017 pour un investissement total de 4,5 millions d'euros, la ligne d'anodisation verticale en Belgique, qui permet de produire « juste-à-temps » des petites séries dans de larges gammes de finition et de dimension, a confirmé son apport stratégique en permettant une large gamme de produits et une flexibilité de production accrue.

Les dotations aux amortissements de l'exercice (3.772 K€) comprennent des amortissements de la ligne 6 (1.052 K€) et les amortissements de la ligne d'anodisation verticale (261 K€) et de la ligne de coupe à longueur (26 K€).

8.2. Immobilisations incorporelles

K€	Logiciel	Autres Immo incorporelles	Goodwill	Total
Valeur d'acquisition				
Au 1er janvier 2019	1.577	1.552	5.326	8.455
Additions	0	0	0	0
Au 31 décembre 2019	1.577	1.552	5.326	8.455
Amortissements				
Au 1er janvier 2019	1.395	972	57	2.424
Dotations de l'exercice	90	200	83	373
Au 31 décembre 2019	1.485	1.173	140	2.798
VNC 1 janvier 2019	183	580	5.269	6.031
Au 31 décembre 2019	93	379	5.186	5.658

En 2015, la Société a fait l'acquisition de la société italienne United Anodisers srl (ex Italfinish) pour un montant de 8.650 K€. Après analyse de la viabilité de l'entreprise et du site industriel acquis, la Société a décidé de transférer les équipements industriels vers son site belge de Landen. Les obligations découlant de la fermeture du site italien ont été entièrement prises en charge par le vendeur du site, qui assumait de la sorte l'éventuel gain ou perte de l'opération de fermeture. Compte tenu de l'arrêt du site italien, du transfert des immobilisations vers la Société et de l'accord cité avec le vendeur, les chiffres consolidés de la Société n'intègrent ni le compte de résultat, ni les montants des différents postes du bilan de United Anodisers srl.

Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans nos comptes (en K€) :

Immobilisations corporelles	1 772
Immobilisations incorporelles	1 552
Goodwill	5 326
Total :	8 650

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur d'une ligne d'anodisation en continu, une ligne d'anodisation par lots et une ligne de coupe en longueur.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

Le bilan de la société United Anodisers srl

La société United Anodisers srl n'est plus en activité. Ses résultats et son bilan ne sont pas inclus dans les chiffres consolidés de la Société. Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, est pris en compte par le vendeur de United Anodisers srl. La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

Dépréciation d'immobilisations incorporelles

Selon la date d'acquisition, les actifs immatériels suivants ont été reconnus et mesurés :

a) Actif incorporels liés à l'anodisation par lots (« Batch ») :	407K€
b) Actifs incorporels liés à l'anodisation en continu (« Continuous ») :	1 145K€

Ces actifs incorporels sont amortis sur une période de 10 ans, de sorte que leur valeur comptable devient

a) Immobilisations incorporelles « Batch »	254K€
Prix d'acquisition	407K€
Amortissement partiel 2015	- 14K€
Amortissement 2016	- 41K€
Amortissement 2017	- 33K€
Amortissement 2018	- 33K€
Amortissement 2019	- 33K€
(linéairement amorti 7 ans restants après réduction de valeur en 2018)	
b) Immobilisations incorporelles « Continuous »)	771K€
Prix d'acquisition	1.145K€
Amortissement partiel 2015	-39K€
Amortissement 2016	-115K€
Amortissement 2017	- 94K€
Amortissement 2018	- 75K€
Amortissement 2019	- 50K€
(linéairement amorti 7 ans restants après réduction de valeur en 2018)	

Les actifs incorporels, comptabilisés et mesurés ci-dessus doivent faire l'objet d'un test de dépréciation au 31 décembre 2019 par rapport à leurs montants initiaux.

Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	« Batch »	« Continuous »
Valeur Comptable	254 K€	771 K€
Standard	juste valeur	juste valeur
Taux d'actualisation	7,1%-9,6%	5,8-8,3%
Durée de vie restante utile	6 années	6 années
Croissance terminale	moyenne 2%	2%
Royalties taux	3,93%	2%
Obsolescence		Incrémentale 10% par an

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectués et une moins-value de 118 K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2019.

Réduction de valeur des actifs incorporels « Batch » de 0 K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est supérieure à la valeur comptable. Par conséquent, aucune dépréciation ne doit être effectuée conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Batch »	254K€
Moins-value 2016	- 58K€
Moins-value 2017	- 0K€
Moins-value 2018	- 0K€
Moins-value 2019	- 0K€
Juste valeur immobilisations incorporelles « Batch »	196K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Batch » s'établit à 196 K€ au 31 décembre 2019.

a) Réduction de valeur des actifs incorporels « Continuous » de 118K€

La valeur utilisée à la date du test de dépréciation est inférieure à la valeur comptable. Par conséquent, une moins-value de 118 K€ a été enregistrée dans les comptes 2019 conformément à la norme IAS36.

Immobilisations incorporelles « Continuous »	772K€
Moins-value 2016	- 145K€
Moins-value 2017	- 147K€
Moins-value 2018	- 178K€
Moins-value 2019	- 118K€
Juste valeur immobilisations incorporelles « Continuous »	183K€

La juste valeur des immobilisations incorporelles « Continuous » s'établit à 183K€ au 31 décembre 2019.

Test de dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation ont été effectués pour chacune des UGT séparément. Les conditions de ces tests ont été décrites ci-dessous :

Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT")	« Batch »	« Continuous »
Goodwill alloué	346 K€	4 980 K€
Méthode de valeur recouvrable	Valeur d'utilité	Valeur d'utilité
Taux d'actualisation	7,6-10,0%	6,3-8,8%
Période de projection	2020-2024	2020-2024
Croissance terminale	2%	2%
Investissements annuels de remplacement	50 K€	1 450 K€
Marge EBITDA/CA	20,4%	15,4%

Les tests de dépréciation des deux UGT ont été effectués conformément à la norme IAS36 et une moins-value de 83K€ a été enregistrée dans les comptes au 31 décembre 2019.

a) Goodwill « Batch » de 206 K€

Goodwill alloué « Batch »	346K€
Moins-value 2016	- 57K€
Moins-value 2017	0K€
Moins-value 2018	0K€
Moins-value 2019	- 83K€
Juste valeur Goodwill « Batch »	206K€

La juste valeur du goodwill « Batch » s'établit à 206K€ au 31 décembre 2019.

b) Goodwill « Continuous » de 4.980K€

Goodwill alloué « Continuous »	4.980K€
Moins-value 2016	- 0 K€
Moins-value 2017	- 0 K€
Moins-value 2018	- 0 K€
Moins-value 2019	- 0 K€
Juste valeur Goodwill « Continuous »	4.980K€

La juste valeur du goodwill « Continuous » s'établit à 4.980 K€ au 31 décembre 2019.

9. STOCKS

K€	2019	2018
Stock de matière première	1.201	933
Stock de produits finis	486	372
Stock de pièces de rechange	1.456	1.602
Valeur brute	3.143	2.907
Provision	-951	-1.072
Valeur nette	2.193	1.835

La valeur des stocks a augmenté de 358 K€, principalement en raison de l'augmentation des stocks de matières premières et de produits finis. Cette progression s'explique essentiellement par le fort développement des offres packagées.

10. CREANCES

Ventilation des créances clients brutes :

K€	2019	2018
Créances clients - valeur brute	4.287	4.272
Créances clients - provision	-88	-6
Créances clients - valeur nette	4.200	4.266
Autres créances	836	832
Charges à reporter	382	393
Total	5.418	5.491

K€	2019	2018
Part non échue	2403	2366
Echues à moins de 90 jours	1840	1701
Echues entre 90 jours et 6 mois	26	7
Echues entre 6 et 12 mois	18	189
Echues à plus de 12 mois		9
Total créances clients brutes	4.287	4.272

La provision pour créances douteuses a augmenté de 82 K€ et s'établit à 88 K€ au 31 décembre 2019. Les autres créances incluent pour un montant de 332 K€ le compte courant de l'administrateur délégué. Les intérêts légaux relatifs à ce compte sont appliqués. Au 31 décembre 2019, aucun effet à recevoir n'a été escompté par le Groupe (2018 : idem).

11. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

K€	2019	2018
Trésorerie	293	231

La trésorerie au 31 décembre 2019 s'établit à 293 K€ et est bien maîtrisée eu égard au développement important de la Société en 2019.

12. PROVISIONS ET CREDITEURS À COURT TERME

12.1 Provisions

K€	Provision pour pré-retraite	Autres provisions pour risques	Total
Provision au 31/12/18	224	1238	1462
Dotations	123	1206	1.329
Utilisations	-53		-53
Reprises			
Provision au 31/12/19	294	2444	2738

Les autres provisions incluent une provision de 2.125 K€ pour remboursement des subventions et une provision de 319 K€ au titre des intérêts dus en cas de remboursement des subventions.

Provisions pour remboursement de subventions de 2.125K€

Le Groupe a obtenu des subventions lors de la construction de l'usine à Bernburg en Allemagne. Les conditions suspensives pour leur obtention ne seront pas atteintes pour les raisons suivantes :

- Conjoncture : les évolutions de la conjoncture économique ont retardé le projet, ce qui a eu une influence substantielle sur l'investissement total du projet (le budget initial est passé de 21,4 millions d'euros en 2011 à 23,8 millions d'euros en 2017), ainsi que sur les subventions allouées par Finanzamt, le ministère de finances allemand, qui ont été réduites de 2,9 M€ en 2011 à 695 K€ en 2017. En conséquence, la part du financement de la Société (fonds propres) a augmenté de 4,2 M€ et une partie de l'investissement (ligne de coupe à longueur) n'a pu être réalisée (moins effectifs).
- Marché : le marché européen est entré dans une phase de maturité. Les prévisions de croissance étaient plus élevées au moment de la candidature initiale. Dans ce contexte, l'usine fonctionne avec trois équipes au lieu de quatre initialement prévues (moins effectifs).
- Emploi : étant donné que le taux de chômage a fortement diminué en Saxe-Anhalt au cours des dernières années, il est plus difficile de trouver les compétences appropriées et les recrutements prennent davantage de temps.
- Modification du projet/automatisation : la société a effectué un investissement supplémentaire considérable en installant à la fois sur les lignes 5 et 6 des chariots de chargement automatisés, qui procurent de grands avantages en termes de sécurité (les déplacements limités des chariots réduisant une source importante de

danger), de santé et d'environnement (élimination des fumées diesel). Cet investissement s'accompagne également d'un moindre besoin d'opérateurs.

Les conditions suspensives, notamment en termes de création d'emplois, n'étant pas atteintes pour les raisons précitées. La provision pour remboursement de subventions de 1.125 K€, comptabilisée au 31 décembre 2017, a été augmenté de 1.000 K€ à 2.125 K€ au 31 décembre 2019.

La Société souligne qu'elle a engagé des discussions avec le Landesförderinstitut Sachsen- Anhalt et les autorités allemandes afin que les subventions ne soient pas remboursées. Étant donné que les activités de la ligne 3 à Landen ont été transférées à 100 % sur le site de Bernburg, les risques liés au projet de la ligne 6 par rapport au plan initial ont aujourd'hui disparu. En fonction des discussions menées, l'analyse de la situation peut évoluer et la provision être adaptée en conséquence.

12.2 Créiteurs à court terme

K€	2019	2018
Fournisseurs	2.693	3.925
Charges à imputer	1.571	1.196
Dettes fiscales et sociales	907	860
Autres créiteurs	1.290	
Total	6.462	5.981

Les fournisseurs sont généralement payés à 70 jours et sans paiement d'intérêts. Le fournisseur le plus important de la Société est payé à 180 jours ; au-delà de ce délai des intérêts sont payables au taux légal.

13. LE FINANCEMENT DU GROUPE

13.1 Structure financière du Groupe

La structure financière du Groupe est constituée des capitaux propres détenus par les actionnaires de la maison-mère, incluant le capital, les réserves et le report à nouveau illustré dans le paragraphe 13.2 ci-dessous, ainsi que des dettes, incluant les emprunts illustrés dans le paragraphe 13.3 ci-dessous, et les liquidités et assimilés liquidités.

Le coefficient d'utilisation des fonds propres

En 2019, le Groupe a remboursé des emprunts pour un montant de 8.308 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de 3.889 K€. En conséquence, la dette nette reste très raisonnable et le coefficient d'utilisation des fonds propres s'établit à 28% au 31 décembre 2019 contre 44% au 31 décembre 2018.

K€	2019	2018
Dette bancaire	8.717	13.136
Liquidités et équivalents de liquidité	-293	-231
Dette nette	8.423	12.905
Capitaux investis (capitaux propres du Groupe)	30.401	29.491
Rapport entre la dette nette et les capitaux investis	0,28	0,44

Analyse de l'évolution de la structure de financement :

K€	Emprunts	Capital
Au début de l'exercice (hors frais capitalisés):	13.136	7.541
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	<i>6.598</i>	<i>-</i>
<i>A plus d'un an</i>	<i>6.538</i>	<i>-</i>
Mouvements de l'exercice:		
<i>Remboursements d'emprunts à long terme</i>	<i>-8.308</i>	<i>-</i>
<i>Nouveaux emprunts à long terme</i>	<i>3.817</i>	<i>-</i>
<i>Crédit de caisse</i>	<i>72</i>	
<i>Augmentation de capital</i>	<i>-84</i>	
<i>Rachat actions propres (contrat de liquidité)</i>	<i>-1</i>	
A la clôture de l'exercice (hors frais capitalisés):	8.717	7.541
<i>Dont</i>		
<i>A moins d'un an</i>	<i>3.725</i>	<i>-</i>
<i>A plus d'un an</i>	<i>4.992</i>	<i>-</i>

En 2019, la Société a refinancé deux prêts en Allemagne d'un montant de 4.150 k€ pour une période de 8 ans. Au 31 décembre 2019, un montant de 3 408 K€ a été retiré.

13.2 Capitaux propres

Le capital souscrit de la société comprend les actions ordinaires, sans notion de valeur nominale, suivantes :

	Nombre d'actions ordinaires	K€
Au 1er janvier 2019	2.792.387	7.541
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>954.515</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1.837.872</i>	
Au 31 décembre 2019	2.792.387	7.541
<i>Dont</i>		
<i>Actions au porteur</i>	<i>990.165</i>	
<i>Actions nominatives</i>	<i>1.802.222</i>	

En application des dispositions de la loi belge et des statuts de la Société, chaque action ordinaire confère à son porteur le droit :

- de recevoir les dividendes décidés par le Conseil d'Administration, conjointement à d'autres formes de distributions réalisées au prorata
- de voter lors de l'Assemblée générale annuelle et lors des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société.

Au 31 décembre 2019, le capital s'élève à 7 541 K€ et le nombre d'actions s'élève à 2.792.387 actions.

Prime d'émission

K€	2019	2018
Au 1er janvier	6.252	6.252
Augmentation		
Au 31 décembre	6.252	6.252

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé par la Société au titre de l'exercice clos.

Achat d'actions propres

La Société a procédé en 2019 à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec la société de bourse française Portzamparc, exclusivement pour assurer la liquidité de l'action Coil, cotée sur Euronext Growth Paris. Ces rachats d'actions ont fait l'objet d'un rapport mensuel à l'Autorité des Marchés Financiers en France («AMF»).



Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2019 s'élève à 2,676 €. Les 2 880 actions acquises en 2019 représentent 0,10 % du capital et les 2 896 actions propres cédées en 2019, aussi 0,10% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2019 s'élève à 26 936 € et les cessions en 2019 représentent une contrevaletur totale de 27 291€. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2019 est de 305, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 558.608 actions propres et à la cession d'un total de 567.605 actions propres.

Plan de warrants

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription courait du 1^{er} mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

13.3 Détail des emprunts bancaires

Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting »), en diminution de 1.468 K€ sur un an, atteint 1.635 K€ au 31 décembre 2019. Ce montant est inclus dans la catégorie 'à moins d'un an'.

K€	Echéances	Taux d'intérêt	2019	2018
Crédit d'investissement	2017-2024	1,75%	536	640
Crédit-bail	2014-2021	2,80%	396	640
Crédit d'investissement	2017-2024	1,750%	536	643
Autres emprunts	N/A	EURIBOR+3%	0	250
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	203	338
Autres emprunts	2016-2021	EURIBOR+2%	330	550
Crédit d'investissement	2016-2021	2,550%	312	532
Crédit d'investissement	2016-2021	2,55%	202	337
Crédit d'investissement	2018-2022	1,61%	416	550
Crédit d'investissement	2018-2022	1,44%	415	550
Autres emprunts	N/A	EURIBOR + 0,85%	1635	3103
Autres emprunts (IFRS 16 Leasing)	N/A		264	0
Crédit d'investissement	2004-2019	2,14%	0	192
Crédit d'investissement	2019-2027	2,65%	3 408	0
Crédit d'investissement	2014-2022	3,10%	0	4 306
Crédit d'investissement	2017-2020	EURIBOR+2,91%	0	513
Crédit de caisse			72	0
Frais de financement	-	-	-8	-8
Total			8 717	13 136

Échéancier de la dette bancaire avant reclassement de toutes les échéances des crédits en défaut dans la catégorie « A moins d'un an » :

K€	Au taux fixe		Au taux variable		Total	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
A moins d'un an	1 092	2 596	2 633	4 001	3 725	6 597
Plus d'un an, moins de deux ans	529	2 417	431	575	960	2 992
Plus de deux ans, moins de trois ans	498	2 120	519	178	1 017	2 298
Plus de trois ans, moins de quatre ans	217	828	519	0	736	828
Plus de quatre ans, moins de cinq ans	212	218	519	0	731	218
Plus de cinq ans	0	211	1 556	0	1 556	211
Total	2 548	8 390	6 177	4 754	8 725	13 144
Frais financiers	-	-	-	-	-8	-8
Total	2 548	8 390	6 177	4 754	8 717	13 136

Les échéances des dettes à long terme à taux fixe ne dépassent pas 9 ans (2018 : 6 ans). Le taux d'intérêt effectif moyen pondéré pour les emprunts est de 3,1% par an (2018 : 2,3% par an).

La Société a procédé au cours de l'exercice 2019 au refinancement d'une partie de sa dette bancaire en Allemagne, en concluant le 30 décembre un contrat relatif à un crédit long terme avec une banque allemande. Cet accord porte sur un emprunt long terme de 4.150 K€ amortissable sur 8 ans, qui se substitue à deux lignes de prêts bancaires, maturité 2022, d'un montant similaire au 30 juin 2019. Ce nouveau crédit bancaire permet d'augmenter la durée moyenne des ressources financières de la Société.

14. DROITS ET ENGAGEMENTS

14.1 Engagements

Les paiements de loyers minimaux dans le cadre de contrats de leasing opérationnel non résiliables s'établissent comme suit :

K€	2019	2018
A moins d'un an	161	138
Entre deux et cinq ans	120	438
A plus de cinq ans	-	
Total	281	576

Ces leasings concernent en général des locations de véhicules de société, de camions ou d'équipement industriels, dont certains donnent la possibilité d'exercer une option d'achat à la fin du leasing. Les montants représentent la somme des flux futurs non actualisés. Ces leasings sont déjà inclus dans le bilan conformément aux normes IFRS 16.

Pendant les exercices 2014 et 2015, la Société a investi dans une installation de cogénération d'énergie, dans le but de diminuer les coûts énergétiques du site à Landen en Belgique. Des subventions proportionnelles aux économies réalisées sont reçues depuis 2015 (26 K€ en 2019). Cet investissement a été financé par un leasing financier. Les paiements de loyers (intérêts inclus) dans le cadre de ce leasing financier, non résiliable, s'établissent comme suit :

K€	2019	2018
A moins d'un an	259	259
Entre deux et cinq ans	129	388
A plus de cinq ans		
Total	388	647

Certains actifs de la Société font l'objet d'une inscription hypothécaire de premier rang. Les banques belges ont des hypothèques pour un montant maximal de 6.862 K€ et des garanties sur le fonds de commerce pour un montant total de 6.403 K€. Au 31 décembre 2019, les actifs concernés par les hypothèques se chiffraient à 1.154 K€ (2018 : 1.235 K€) pour Coil S.A., et à 6.826 K€ en premier et second rang pour Coil GmbH. Coil S.A. se porte caution de Coil GmbH pour un montant maximum de 16.700 K€. Par ailleurs, le fonds de commerce de la Société Coil S.A. a été nanti à l'occasion de la mise en place des nouveaux emprunts bancaires et le Groupe s'est engagé à ne pas hypothéquer davantage ses immobilisations.

14.2 Passifs éventuels

Dans l'exercice de ses activités, la Société reçoit, de temps à autre, des réclamations concernant les produits traités. Lorsque ce genre de réclamation met clairement en cause sa responsabilité, la politique de la Société a toujours été de régler le litige au plus vite et de constituer des provisions raisonnables en contrepartie de ces risques. Dans d'autres cas, la Société peut être amenée à participer avec d'autres parties à une procédure juridique au terme de laquelle la responsabilité finale pourra être imputée au fournisseur de métal, au fournisseur de matières premières, voire à la partie responsable de l'usage final ou de l'installation du métal traité par la société. Comme il est d'usage dans ce genre de situation, il se peut en outre que le montant réclamé par une tierce partie excède toute indemnisation raisonnable du préjudice que ladite tierce partie affirme avoir subi.

Cela étant, la Société ne considère pas qu'une ou plusieurs réclamations en suspens puissent avoir une incidence significativement négative sur ses activités ou sa situation financière, hormis les montants qui ont été provisionnés dans les comptes. Au 31 décembre 2019, le montant de ces provisions s'élevait à 481 K€ (2018 : 293 K€), incluant une provision de 180 K€ pour des réclamations sur des offres packagées. Compte tenu du développement important de ces offres, la Société a décidé de façon générale de provisionner 2% du chiffre d'affaires réalisé à partir des offres packagées à partir de l'exercice 2019.

15. PENSIONS

15.1 Plan de pensions

A) Les plans de type « régime à prestations définies » concernent uniquement 2 personnes employées en Belgique.

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2019	2018
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	67	54
Juste valeur des actifs du plan	31	28
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	36	26

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de la Société et par les membres du personnel.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2019 (l'avant-dernière a été faite au 31 décembre 2018) par Nexyan. Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont illustrées ci-dessous :

%	2019	2018
Taux d'actualisation	0,9	1,8
retour attendu sur actifs du plan	3,25	3,25
Taux d'augmentation de salaire attendu	2	2
Inflation	2	2

Le montant comptabilisé en charges de l'exercice au titre des régimes à prestations définies s'élève à 6 K€ (2018 : -4 K€).

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

B) Les plans de type « contributions définies »

Provision pour engagement net reconnue au bilan :

K€	2019	2018
Valeur actualisée des obligations de pensions financées	585	465
Juste valeur des actifs du plan	422	381
Valeur actualisée des obligations de pension non-financées	163	84

Les actifs sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de la Société et par les membres du personnel.

Réconciliation valeur actualisée des obligations de pension non-financées :

	2019	2018
Net (passif)/actif au début de la période		
Charges de retraite comptabilisées au compte de résultat au cours de l'exercice	-31	-32
Montant comptabilisé en OCI au cours de l'exercice	-79	22
Contributions des employeurs effectuées au cours de l'exercice	31	29

Les écarts actuariels (OCI) sont intégralement comptabilisés en capitaux propres.

Le montant comptabilisé en charge de l'exercice au titre des régimes à cotisation définies s'élève à 31 K€.

Les charges liées aux plans de pensions sont incluses dans la ligne « Charges de personnel » du compte de résultat.

L'évaluation actuarielle des actifs du plan et des obligations liées à ce plan a été effectuée au 31 décembre 2019 par Nexyan.

Les hypothèses principales utilisées pour la valorisation actuarielle sont décrites ci-dessous :

%	2019	2018
Taux d'actualisation	0,9	1,8
Mortalité décrets	MR-5 / FR - 5	MR-5 / FR - 5

15.2 Provision pour départs en pré-retraite

En prévision d'éventuels paiements pour départs en pré-retraite, la société a provisionné les montants suivants :

K€	2019	2018
Provision pour départ à la retraite	294	224

16. PARTIES LIEES

Le Groupe a enregistré les charges suivantes pour rémunération et autres avantages des principaux dirigeants durant l'exercice :

Catégorie de partie liée	K€
Administrateurs	720
Administrateur déléguée (CEO)	693
Management exécutif	574

* pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable pour ses propres cotisations sociales et autres charges.

Ces frais représentent les avantages à court terme payés et / ou enregistrés en charges dans les comptes ainsi que les éventuelles indemnités de licenciement payés pendant l'exercice. Les dirigeants ne bénéficient d'aucun autre avantage (indemnités de départ en retraites ou paiement en actions).

Au 31 décembre 2019, le montant du compte courant de l'administrateur délégué s'élève à 332 K€. Les intérêts légaux relatifs à ce compte sont appliqués.

Les seules autres créances et dettes existantes avec les parties liées sont celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont en conséquence été éliminées dans les états financiers présentés.

Un administrateur de la Société a par ailleurs fourni au Groupe un financement court-terme de 500 K€, en contrepartie de 375 K€ d'intérêts

17. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

17.1 Classification comptable et valeur de marché des instruments financiers

La classification des instruments financiers détenus par le Groupe et leur valeur de marché s'analysent comme suit :

K€	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers				
Prêts et créances au coût amorti	5 035	5 035	5 098	5 098
Trésorerie et équivalents de trésorerie en juste valeur	293	293	231	231
Passifs financiers				
Emprunts et dettes au coût amorti	15 179	15 186	19 129	19 135

Sauf exceptions détaillées dans le tableau ci-dessous, les administrateurs considèrent que la valeur comptable des actifs et des passifs financiers valorisés à leur coût amorti dans les états financiers est proche de leur juste valeur :

K€	2019		2018	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Emprunts bancaires à taux d'intérêt fixe	2 548	2 555	8 390	8 396

Les valeurs mobilières de placement qualifiées d'équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice sont comptabilisées en juste valeur par résultat, leur juste valeur étant basée sur leur valeur de marché (cours coté).

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (TIE). Pour les emprunts bancaires du Groupe contractés à taux variables basés sur l'Euribor 3 mois, leur juste valeur à la clôture est assimilée à leur valeur au bilan.

La juste valeur des créances clients et des dettes fournisseurs est assimilée à leur valeur au bilan, compte tenu des échéances très courtes de paiement de ces créances. Il en est de même pour les autres créances et les autres dettes courantes.

Le Groupe a distingué trois catégories d'instruments financiers selon les conséquences qu'ont leurs caractéristiques sur leur mode de valorisation et s'appuie sur cette classification pour exposer certaines des informations demandées par la norme IFRS 7 :

- catégorie de niveau 1 : instruments financiers faisant l'objet de cotations sur un marché actif ;
- catégorie de niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant sur des paramètres observables ;
- catégorie de niveau 3 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à l'utilisation de techniques de valorisation reposant pour tout ou partie sur des paramètres inobservables ; un paramètre inobservable étant défini comme un paramètre dont la valeur résulte d'hypothèses ou de corrélations qui ne reposent ni sur des prix de transactions observables sur les marchés, sur le même instrument à la date de valorisation, ni sur les données de marché observables disponibles à la même date.

A la clôture, le Groupe détient les actifs et passifs financiers suivants évalués en juste valeur :

K€	Ventilation par catégorie			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	TOTAL
Actifs				
Trésorerie et équivalents de trésorerie	293	0	0	293
Passifs				
Emprunts et dettes au coût amorti				

17.2 Objectifs de la gestion du risque financier

Ces risques comprennent le risque de marché (notamment le risque de change, les risques sur taux d'intérêt liés à la juste valeur et le risque de prix), le risque de crédit, le risque de liquidité et les risques sur taux d'intérêt liés aux liquidités.

Le Groupe s'efforce de minimiser les effets de ces risques en utilisant de temps en temps des instruments financiers dérivés pour couvrir cette exposition. L'utilisation de dérivés financiers est décidée au cas par cas. Le Groupe n'engage, ni ne négocie d'instruments financiers, y compris des instruments financiers dérivés, à des fins spéculatives.

17.3 Risque de crédit

Le risque de crédit auquel le Groupe est exposé provient essentiellement des créances et engagements commerciaux vis-à-vis des clients du Groupe, ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie en dépôt auprès des établissements bancaires et des instruments financiers et produits de gré à gré contractés avec des institutions financières.

Le Groupe a adopté une politique qui n'autorise à commercer qu'avec des contreparties solvables et à obtenir des garanties suffisantes, le cas échéant, afin d'atténuer le risque de défaillances.

Les clients se répartissent entre différents secteurs industriels et différentes zones géographiques. L'évaluation continue du crédit se fait en fonction de la santé financière des clients et, le cas échéant, une couverture par une assurance-crédit est mise en place. Le Groupe utilise les informations financières à la disposition du public et ses propres antécédents de négociation pour coter ses principaux clients.

Le risque de crédit sur les avoirs liquides et instruments financiers dérivés est limité parce que les contreparties sont des banques dont la cote de crédit attribuée par des agences de notation internationales est élevée.

17.4 Risques de marché

Les activités du Groupe l'exposent en tout premier lieu au risque de variation des taux de change des devises étrangères et des taux d'intérêt. Le Groupe engage certains instruments financiers dérivés pour gérer son exposition au risque de variation des taux d'intérêt et des taux de change des devises étrangères, notamment :

- des contrats de change à terme pour couvrir le risque de variation des taux de change provenant de l'exportation. Aucun contrat n'a été en contracté pendant l'exercice 2019 ;
- des swaps de taux d'intérêt pour atténuer le risque de hausse des taux d'intérêt.

17.4.1 Gestion du risque de variation des taux de change des devises étrangères

Le Groupe effectue certaines transactions libellées en monnaies étrangères. Le chiffre d'affaires réalisé en monnaie étrangère pendant l'année 2019 était nul. L'exposition au risque de variation des taux de change est minimale du fait que les revenus et charges libellés en monnaie étrangère sont en général engagés simultanément et majoritairement sur les mêmes durées. Quand cela n'est pas le cas, le Groupe peut décider d'utiliser des contrats de change à terme.

Analyse de sensibilité aux devises étrangères

La valeur comptable des devises étrangères du Groupe dénommées actifs monétaires et passifs monétaires à la date du bilan est la suivante :

K€	GBP		THB		JPY	
	2019	2018	2019	2018	2019	2018
Actifs courants						
Passifs courants	-3	-59		-3		-2
Position bilancielle nette avant gestion	-3	-59		-3		-2
Couvertures en cours à la date de clôture						
Position bilancielle nette après gestion	-3	-59		-3		-2
Cours des devises contre euro	0,854	0,902		37,41		126,26
Impact d'une variation du cours de plus ou moins 10 %	non significatif					

17.4.2 Gestion du risque de liquidité et variation des taux d'intérêts

Le risque de liquidité est le risque de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face aux engagements à leur échéance. Il concerne, d'une part, le risque que des actifs ne puissent être vendus rapidement dans des conditions satisfaisantes en cas de besoin et, d'autre part, le risque d'exigibilité anticipée des passifs ou de non-accès au crédit à des conditions satisfaisantes.

Concernant les actifs financiers, le Groupe dispose essentiellement de disponibilités à l'exception des actifs financiers dédiés au financement de ses engagements au titre des pensions, et des créances envers ses clients (cf. risque de crédit). Le Groupe ne dispose donc pas de titres financiers significatifs susceptibles de présenter un risque de liquidité.

Dans la mesure du possible, le Groupe gère le risque de liquidité en se ménageant des réserves adéquates, des facilités bancaires et des facilités d'emprunt de réserve, en surveillant les prévisions et les flux de trésorerie réels et en ajustant les dates d'échéance des actifs et passifs financiers.

Tableaux des risques de liquidité et de variation des taux d'intérêt

Les taux d'intérêts et les échéances de remboursement des emprunts sont détaillés dans la Note 13.

Gestion des risques sur taux d'intérêt

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt presque exclusivement du fait de son endettement à long terme. Le risque est géré par le Groupe en maintenant un équilibre entre les emprunts à taux fixe et à taux variable, en ayant recours à des contrats de swap de taux d'intérêt et des accords de taux futur. Les activités de couverture sont régulièrement évaluées en matière de taux d'intérêt et de prise de risques, en vue d'optimiser les stratégies de couverture.

Analyse de sensibilité aux mouvements des taux d'intérêt

L'analyse de sensibilité a été effectuée en fonction de l'exposition aux taux d'intérêt pour les instruments dérivés et non dérivés à la date du bilan. Pour les dettes à taux variable, l'analyse porte sur la moyenne des encours du début et à la fin de l'année. Une augmentation ou une diminution de 1% est utilisée pour indiquer le risque de taux d'intérêt en interne aux membres de la direction.

Si les taux d'intérêt avaient varié de 1%, toutes choses demeurant égales par ailleurs, le bénéfice du Groupe au 31 décembre 2019 aurait diminué ou augmenté de 12 K€. Ce montant est calculé par rapport à l'exposition du Groupe aux taux d'intérêt sur ses emprunts à taux variable.

Les tableaux ci-dessous détaillent les échéances contractuelles du Groupe concernant ses passifs financiers. Les tableaux ont été élaborés en fonction des flux de trésorerie non actualisés des emprunts bancaires sur la base de la première date à laquelle le paiement peut être exigé du Groupe. Le tableau inclut les flux de trésorerie se rapportant aux sommes principales, aux intérêts contractuels et aux instruments dérivés.

K€	Flux de trésorerie dans la période:			
	Un an maximum	De deux à cinq ans	Après cinq ans	Total
2019				
Instruments à taux d'intérêt fixe	1 092	1 456	0	2 548
Instruments à taux d'intérêt variable	2 633	1 988	1 556	6 177
Total	3 725	3 444	1 556	8 725
2018				
Instruments à taux d'intérêt fixe	2 596	5 583	211	8 390
Instruments à taux d'intérêt variable	4 001	753	0	4 754
Total	6 597	6 336	211	13 144

18. FILIALES DE COIL S.A.

Le tableau ci-dessous reprend la liste des sociétés dans lesquelles la Société détient des actions directement ou indirectement.

Nom de la société	Pays de constitution	% du capital détenu (directement ou indirectement)
Coil GmbH	Allemagne	100%
UA SRL (en liquidation*)	Italie	100%

*Selon l'accord de vente, le bénéfice ou la perte résultant de la liquidation à l'amiable, sera pris en compte par le vendeur de l'entreprise. La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

19. ÉVÉNEMENTS POSTERIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

COVID-19

À la date du présent Rapport de Gestion, plusieurs régions du monde sont frappées par ce virus particulièrement dangereux. Les mesures sociales et économiques qui ont été prises par les pouvoirs publics ont engendré des coûts énormes et les conséquences à court, moyen et même long terme restent très incertaines.

Depuis le début de la crise, la Société a maintenu sa production sur ses deux sites de production. La demande pour les deux prochains mois est solide, mais certaines indications suggèrent que le marché de la distribution devrait subir un ralentissement d'environ 20 %. L'économie chinoise a bien entendu été touchée par la crise, mais elle revient dans une certaine mesure à la normale, les déplacements intérieurs étant pratiquement libres. La Société continue à recevoir des demandes de projets en provenance d'Asie. En outre, une grande partie de son marché est constituée de façades de bâtiment pour des projets de construction - généralement posées en fin de chantier. Les promoteurs se montrent très motivés pour mener à bien les projets immobiliers afin de générer des revenus, quelle que soit la situation économique.

Toutefois, afin de se protéger contre une situation qui ne cesse de se détériorer, la Société a naturellement eu recours à tous les programmes d'aides gouvernementaux mis en place en Belgique et en Allemagne afin de différer certains paiements d'impôts et remboursements de prêts. Forte de l'expérience acquise lors de la crise économique de 2008/2009, la Société a réorganisé sa capacité de production de manière à rendre ses coûts aussi variables que possible.

20. INFORMATIONS RELATIVES A L'ARTICLE 3:65 DU CODE DES SOCIETES SUR LES ÉMOLUMENTS RECUS PAR NOTRE SOCIETE DE COMMISSARIAT

Nous vous informons des émoluments reçus par notre société de commissariat au titre de l'exercice 2018 et 2019 :

En K€	2019	2018
Commissariat	46	42
Autres missions d'attestation	10	22
Autres missions		



COMPTES STATUTAIRES

2019

Comptes annuels statutaires audités de la société
Coil S.A./N.V.

pour l'exercice clos le 31 décembre 2019
préparés conformément aux normes belges

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2019

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 3:6, § 1, 1° CSA)

1.1 Rapport d'activités - Evolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Contexte commercial

L'année 2019 fut une année contrastée, cependant les résultats sont satisfaisants.

Les problèmes liés au démarrage de la Ligne 6 à Bernburg ont finalement été résolus à la fin du troisième trimestre 2019 et la ligne fonctionne depuis de manière très efficace, avec une productivité supérieure à celle de la Ligne 5 (également à Bernburg) et un niveau de qualité et de cohérence des couleurs jamais atteint depuis la Ligne 3 (en Belgique), mise en service en 1985.

Cela a permis de fermer la Ligne 3 et ainsi épargner la multiplication des coûts que la Société subissait depuis 12 mois ; il est précisé que la Ligne 3 demeurera fermée dans l'attente d'une rénovation ultérieure. Au même moment, la Société a également procédé à une restructuration de l'installation environnementale de Bernburg, ce qui lui a permis de réaliser d'importantes économies. Les effets de ces deux initiatives importantes se feront sentir pleinement en 2020.

La résolution de ces deux problèmes a permis de consacrer un temps de gestion accru à d'autres aspects essentiels de l'activité de l'entreprise.

La ligne 6 offre désormais au marché mondial de l'anodisation la plus haute qualité et la plus grande efficacité des lignes d'anodisation en continu, en particulier pour les produits laminés à usage intensif destinés aux marchés de l'architecture et de la distribution.

L'activité d'anodisation - qui comprend les ventes d'anodisation sans métal, principalement pour les marchés européens de la distribution de métal et des produits de consommation - a souffert au début de l'année en raison d'un manque d'approvisionnement en métal. Cette activité repose sur un approvisionnement garanti en métal de qualité supérieure, disponible que chez certains fournisseurs de laminoirs d'aluminium en Europe. Il s'agit d'un produit de niche qui, en termes de capacité, doit périodiquement faire face à la concurrence de grands marchés en flux tendus, tels que les secteurs de l'automobile et du boitage. Ces problèmes de capacité ont été aggravés par une concurrence sévère entre les laminoirs sur le marché de la distribution, entraînant des changements considérables de parts de marché entre les laminoirs.

Ce segment d'activité s'est amélioré au cours de la deuxième partie de l'année.

L'activité « Package » - qui comprend la vente de métal et l'anodisation pour les projets architecturaux - a connu une très forte croissance au cours de l'année, en grande partie grâce à la mise en œuvre d'un nouveau partenariat de distribution sur le marché chinois au deuxième trimestre 2019.

Les ventes de solutions Packagées devraient continuer à croître en 2020 et par la suite. La présence du métal, qui a une valeur beaucoup plus élevée que l'anodisation dans les Ventes, va créer une dilution continue de la marge brute, ce qui peut créer une vision trompeuse de l'activité. Par conséquent, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une nouvelle segmentation de ses ventes entre l'Anodisation (i.e. le traitement de l'aluminium) et les Ventes Annexes (incluant le Métal), ce afin de contrôler la marge brute des Ventes d'Anodisation, qui est très importante aussi bien dans les offres de sous-traitance que dans les offres packagées.

Il convient de rappeler qu'en règle générale, la Société n'achète de l'aluminium que lorsque celui-ci est entièrement couvert par une commande client, tant pour le risque lié au prix LME que pour le risque de taux de change.

Alors que l'activité « Package » continue à se développer, la Société a lancé son nouveau site Internet en 2020, qui lui permet de dynamiser la vente directe auprès d'une clientèle mondiale. Dans ce cadre, la Société renforcera l'utilisation du nom Aloxide pour ses produits. Le nouveau site Internet, www.aloxide.com, contient une section présentant les détails des nouveaux projets architecturaux récemment réalisés à travers le monde.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 *Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice*

A.

La société enregistre en 2019 un chiffre d'affaires de 29.561 K€, en hausse de 18% par rapport à 2018. Cette croissance est portée par le fort développement des offres packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, et s'accompagne d'un changement important du mix-produit de la Société.

Le résultat opérationnel augmente de 2.374 K€ pour s'établir à un bénéfice de 1 120 K€, contre une perte de 1 253 K€ en 2018. Il est impacté, en sens négatif, par la baisse de la marge brute (- 1 060 K€) en raison de l'évolution du mix-produit et du poids des charges non productives de mise en service de la nouvelle ligne de production. Cet impact est largement compensé, en sens positif, par la réduction de la masse salariale (-236 K€), des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (-897 K€) et des autres charges opérationnelles (- 2.301 K€), tenant compte notamment de la diminution des bonus aux administrateurs et de moindre frais de production.

Le résultat financier représente une charge nette de 202 K€ en 2019. Celui-ci inclut une charge financière exceptionnelle liée à un financement court-terme (-450 K€), partiellement compensée par des produits financiers (+342 K€).

Le résultat avant impôts est positif de 918 K€.

B.

Au niveau du **bilan**, les actifs immobilisés ont diminué de 1.753 K€ pour atteindre 23.193 K€. Au cours de l'exercice 2019, la Société a optimisé ses ressources industrielles. La ligne 6 d'anodisation en Allemagne a progressivement absorbé la production de la ligne 3 en Belgique, mise en sommeil à la fin du mois de septembre après près de 35 ans de service.

Conclue en 2017 pour un investissement total de 4,5 millions d'euros, la ligne d'anodisation verticale, qui permet de produire « juste-à-temps » des petites séries dans de larges gammes de finition et de dimension, a confirmé son apport stratégique en permettant une large gamme de produits et une flexibilité de production accrue.

Les immobilisations financières incluent une créance de 9.254 K€ envers la filiale allemande et des participations de 3.435 K€. Une partie de cette créance, soit un montant de 4.150K€ est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

La valeur des stocks augmente de 389 K€ et s'établit à 1.686 K€. Cette augmentation est portée par le fort développement des offres packagées,

Les créances commerciales ont diminué de 279 K€, compte tenu de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2019. Les autres créances ont augmenté de 34 K€. La trésorerie de la Société au 31 décembre 2019 s'établit à 75 K€, contre 181 K€ au 31 décembre 2018.

Les prêts bancaires diminuent de 3151 K€. Au 31 décembre 2019, ils s'élevaient à 4.973 K€ dont 388 K€ en leasing financier, 1.447 K€ à court terme et 1.635 K€ reçu du mécanisme d'excompte de factures (Open Invoice Discounting). La Société détient encore une ligne de crédit de 500 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2019.

Les créanciers incluent des paiements anticipés (790 K€) sur des projets ayant recours à des solutions packagées.

Les autres dettes incluent un financement court-terme de 500 K€ d'un administrateur de la Société .

Au 31 décembre 2019, les capitaux propres s'établissent à 18.972 K€ en augmentation de 901 K€ par rapport au 31 décembre 2018. Cette augmentation tient principalement compte du résultat de l'exercice.

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice aux réserves. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.2.3 *Principaux risques et incertitudes*

La Société est évidemment sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite

ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Etant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Occasionnellement, la Société peut, pour des raisons opérationnelles, maintenir des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME pour l'aluminium.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires. A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe.

Voir les informations relatives au COVID-19 ci-dessous.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 3:6, § 1, 2°, CSA)

COVID-19

À la date du présent Rapport de Gestion, plusieurs régions du monde sont frappées par ce virus particulièrement dangereux. Les mesures sociales et économiques qui ont été prises par les pouvoirs publics ont engendré des coûts énormes et les conséquences à court, moyen et même long terme restent très incertaines.

Depuis le début de la crise, la Société a maintenu sa production sur ses deux sites de production. La demande pour les deux prochains mois est solide, mais certaines indications suggèrent que le marché de la distribution devrait

subir un ralentissement d'environ 20 %. L'économie chinoise a bien entendu été touchée par la crise, mais elle revient dans une certaine mesure à la normale, les déplacements intérieurs étant pratiquement libres. La Société continue à recevoir des demandes de projets en provenance d'Asie. En outre, une grande partie de son marché est constituée de façades de bâtiment pour des projets de construction - généralement posées en fin de projet. Les promoteurs se montrent très motivés pour mener à bien leurs projets immobiliers afin de générer des revenus, quelle que soit la situation économique.

Toutefois, afin de se protéger contre une situation qui ne cesse de se détériorer, la Société a naturellement eu recours à tous les programmes d'aides gouvernementaux mis en place en Belgique et en Allemagne afin de différer certains paiements d'impôts et remboursements de prêts. Forte de l'expérience acquise lors de la crise économique de 2008/2009, la Société a réorganisé sa capacité de production de manière à rendre ses coûts aussi variables que possible.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 3:6, § 1, 3^o, CSA)

Cf. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Suite aux investissements réalisés en Belgique et en Allemagne ces dernières années, la Société dispose d'une qualité, d'une capacité dimensionnelle et d'une gamme de produits anodisés inégalées, qui lui permettent de consolider davantage sa position de leader mondial sur le marché.

Comme mentionné ci-dessus, la Société a l'intention de faire davantage usage du nom commercial Aloxide pour promouvoir ses produits, étant donné que la part de ses ventes directes augmente et qu'elle se détache de l'anodisation en bobine pour privilégier l'anodisation d'une gamme complète de produits laminés en aluminium.

Si une nouvelle concurrence émerge avec la construction d'une troisième ligne d'anodisation en continu par un acteur en Italie, rien n'indique pour l'instant que cette nouvelle ligne présente la qualité, la productivité ou la diversité de produits offertes par les installations de la Société. Cette ligne, dont l'entrée en production était prévue en début d'année 2018, n'a pas encore eu d'impact significatif sur le marché.

La Société considère que la décision de la Commission européenne au troisième trimestre 2019 de bloquer le rachat de l'usine Aleris de Duffel, en Belgique, par Novelis était certainement dans l'intérêt de l'industrie de l'anodisation en Europe et permettra de maintenir la diversité de l'offre de métal de qualité architecturale pour l'anodisation.

La Société estime que ses ventes en Asie deviendront de plus en plus importantes. Elle entend continuer à se concentrer sur le développement de ce marché.

Enfin, les produits anodisés restent plus pertinents en 2020 qu'au moment où la Société a lancé son activité en 1972. Ces produits ont une longévité exceptionnelle, sont recyclables à 100 % de manière répétée, sont légers et rivalisent favorablement en termes de prix et de performance avec d'autres produits métalliques de haute qualité, tels l'acier inoxydable, le zinc, le cuivre ou le laiton.

Voir les informations relatives au COVID-19 ci-dessus.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 3:6, § 1, 4°, CSA)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 3:6, § 1, 5°, CSA)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

La société 'United Anodisers SRL a été liquidée et radiée du registre de commerce depuis le 12 décembre 2019.

6 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 3:6, § 1, 7°, CSA JUNCTO ART. 7:96, §1, AL. 2, CSA)

Veuillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

7 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 3:6, § 1, 7° CSA JUNCTO ART. 7:215, AL. 1 CSA)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2019 s'élève à 2,676 €. Les 2 880 actions acquises en 2019 représentent 0,10 % du capital et les 2 896 actions propres cédées en 2019, aussi 0,10% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2019 s'élève à 26 936 € et les cessions en 2019 représentent une contrevaletur totale de 27 291 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2019 est de 305, représentant 0,01% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 558 608 actions propres et à la cession d'un total de 567 605 actions propres.

8 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 3:6, § 1, 8°, CSA)

Néant.

9 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 3:6, A.R. DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la société.

10 PLAN DE WARRANTS

En mai 2015, la Société a mis en place un plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice de deux membres de l'équipe de management de l'entreprise.

Ce plan concerne un total de 50 000 warrants qui donnent le droit de souscrire à des actions de Coil à un prix unitaire de 8,06 € par action. La période de souscription courait du 1^{er} mai 2016 au 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivent chaque date obligatoire de publication des résultats, le 30 avril et le 31 octobre.

Le plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.



11 DECHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	23.193.127,92	24.945.682,86
Immobilisations incorporelles	6.2	21	87.020,22	170.176,74
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	10.380.864,13	11.982.006,65
Terrains et constructions		22	1.153.658,03	1.235.011,29
Installations, machines et outillage		23	8.569.656,89	9.892.656,93
Mobilier et matériel roulant		24	112.743,55	144.470,80
Location-financement et droits similaires		25	456.387,07	684.580,63
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	88.418,59	25.287,00
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	12.725.243,57	12.793.499,47
Entreprises liées	6.15	280/1	12.688.949,87	12.757.205,77
Participations		280	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances		281	9.253.949,87	9.322.205,77
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	36.293,70	36.293,70
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	36.293,70	36.293,70

N°	BE 0448.204.633	C 3.1
----	-----------------	-------

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	6.209.182,36	6.176.325,27
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.686.434,08	1.297.154,24
Stocks		30/36	1.686.434,08	1.297.154,24
Approvisionnements		30/31	1.200.123,54	925.589,05
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33	486.310,54	371.565,19
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	4.384.471,18	4.629.298,91
Créances commerciales		40	3.902.266,92	4.180.985,83
Autres créances		41	482.204,26	448.313,08
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53	5.774,85	4.226,88
Actions propres		50	4.239,50	3.046,29
Autres placements		51/53	1.535,35	1.180,59
Valeurs disponibles		54/58	75.146,27	180.750,99
Comptes de régularisation 6.6		490/1	57.355,98	64.894,25
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	29.402.310,28	31.122.008,13

N° BE 0448.204.633

C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	18.971.589,04	18.070.260,21
Capital	6.7.1	10	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital souscrit		100	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital non appelé		101
Primes d'émission		11	6.358.328,09	6.358.328,09
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	854.112,49	825.240,54
Réserve légale		130	754.112,49	725.240,54
Réserves indisponibles		131	100.000,00	100.000,00
Pour actions propres		1310	100.000,00	100.000,00
Autres		1311
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)		14	4.218.023,59	3.345.566,71
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	16.777,99	35.724,34
Provisions pour risques et charges		160/5	16.777,99	35.724,34
Pensions et obligations similaires		160	16.777,99	35.724,34
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5
Impôts différés		168

N° BE 0448.204.633

C 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	10.413.943,25	13.016.023,58
Dettes à plus d'un an	6.9	17	1.890.894,04	3.337.520,55
Dettes financières		170/4	1.890.894,04	3.337.520,55
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172	144.526,26	396.093,36
Etablissements de crédit		173	1.746.367,78	2.941.427,19
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	8.523.049,21	9.492.644,93
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	1.447.221,62	1.433.829,10
Dettes financières		43	1.635.117,62	3.353.162,14
Etablissements de crédit		430/8	1.635.117,62	3.353.162,14
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	3.344.884,87	3.907.336,32
Fournisseurs		440/4	3.344.884,87	3.907.336,32
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46	789.905,00
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	805.920,10	798.317,37
Impôts		450/3	110.210,86	113.589,75
Rémunérations et charges sociales		454/9	695.709,24	684.727,62
Autres dettes		47/48	500.000,00
Comptes de régularisation	6.9	492/3	185.858,10
TOTAL DU PASSIF		10/49	29.402.310,28	31.122.008,13

N° BE 0448.204.633

C 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	29.933.854,63	25.285.468,07
Chiffre d'affaires	6.10	70	29.560.769,16	24.934.639,12
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)		71
.....(+)/(-)		72
Production immobilisée		74	373.085,47	350.828,95
Autres produits d'exploitation	6.10	76A
Produits d'exploitation non récurrents	6.12			
Coût des ventes et des prestations		60/66A	28.813.962,41	26.538.811,88
Approvisionnements et marchandises		60	16.512.495,86	10.803.965,41
Achats		600/8	16.791.288,70	10.861.573,32
Stocks: réduction (augmentation)		609	-278.792,84	-57.607,91
.....(+)/(-)		61	6.335.243,04	8.438.027,91
Services et biens divers		62	3.839.324,89	4.075.309,66
Rémunérations, charges sociales et pensions	6.10			
.....(+)/(-)		630	1.985.689,37	2.882.461,22
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles				
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	6.10	631/4	-32.809,76	24.232,00
.....(+)/(-)				
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	6.10	635/8
.....(+)/(-)		640/8	174.019,01	314.815,68
Autres charges d'exploitation	6.10			
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration		649
.....(-)		66A
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12			
Bénéfice (Perte) d'exploitation		9901	1.119.892,22	-1.253.343,81

N°	BE 0448.204.633	C 4
----	-----------------	-----

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	341.563,06	350.338,84
Produits financiers récurrents		75	341.563,06	350.338,84
Produits des immobilisations financières		750	330.025,44	330.025,42
Produits des actifs circulants		751	6.646,63	10.291,91
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.890,99	10.021,51
Produits financiers non récurrents	6.12	76B
Charges financières		65/66B	544.246,54	810.978,81
Charges financières récurrentes	6.11	65	544.246,54	210.978,81
Charges des dettes		650	537.132,76	185.607,47
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	7.113,78	25.371,34
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	600.000,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	917.208,74	-1.713.983,78
Prélèvements sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat	6.13	67/77	15.879,91	2.125,29
Impôts		670/3	15.879,91	2.125,29
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales ...		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	901.328,83	-1.716.109,07
Prélèvements sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	901.328,83	-1.716.109,07

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	4.246.895,54	3.345.566,71
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	901.328,83	-1.716.109,07
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	3.345.566,71	5.061.675,78
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur le capital et les primes d'émission	791
sur les réserves	792
Affectations aux capitaux propres	691/2	28.871,95
au capital et aux primes d'émission	691
à la réserve légale	6920	28.871,95
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) reporté(e)(+)/(-)	(14)	4.218.023,59	3.345.566,71
Intervention d'associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7
Rémunération du capital	694
Administrateurs ou gérants	695
Employés	696
Autres allocataires	697

REGLES D'EVALUATION

A. Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l'Arrêté Royal du 6 octobre 1976 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B. Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans, les autres 5 ans.

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill :

“La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 3:1 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés et des Associations. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

À la suite de l'application l'article 3:89 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés et des Associations, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie.”

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.



Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins-values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances : les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.



Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable ;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

Coil a l'intention d'acquérir le savoir-faire d'une société liée. La valeur d'achat de ce savoir-faire sera déduite de la valeur des actifs financiers.



COIL S.A./N.V.

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

tenue à Roosveld 5 , 3400 Landen, Belgique, le 5 février 2019 à 13h

Administrateurs présents : Tom Frost (Président Intérimaire)
Finance & Management International N.V. ('FMI'), - Chief Executive Officer
représenté par Timothy Hutton (CEO)
Patrick Chassagne

Absent: Jim Clarke (Président)

1. Le Président Intérimaire déclare la réunion ouverte avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation des conditions de l'avance d'actionnaire par EMC Properties Limited ("EMCPL").

Le président avait précédemment informé le Conseil d'Administration qu'il se trouvait en situation de conflit d'intérêt concernant ce point de l'ordre du jour étant donné qu'il est Administrateur et actionnaire contrôlant d'EMCPL. Le Président avait donc indiqué que, conformément à l'article 523, §1, section 4 du Code belge des sociétés, il n'assisterait pas à la réunion pendant la discussion et la décision de ce point. En l'absence du Président, les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont retenu le point suivant de l'ordre du jour et ont justifié leur décision. Les conséquences financières ont été exposées dans leur intégralité.

2. Les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont noté que, le 14 janvier 2019, EMCPL avait accordé, dans un délai très court, un prêt de 500.000 € à la Société afin de combler un grave déficit de financement à court terme de la Société suite à une période de faible activité commerciale et de coûts élevés liés aux problèmes de l'investissement de la ligne 6. Le déclenchement de la crise de liquidité était dû aux remboursements effectués dans le cadre du crédit d'escompte auprès de la KBC Bank N.V. en raison de la baisse soutenue des ventes sur la période de fin d'année. Les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont noté qu'il n'y avait pas d'autre source de financement immédiate pour la société.
3. Suite à des discussions avec EMCPL, il a été décidé que le prêt serait remboursable sur demande, sans intérêts et serait compensé par une redevance de 25 000 € par mois, qui passerait à 37 500 € par mois après l'expiration de trois mois pour la période pendant laquelle l'avance serait restée impayée (par exemple, le 14 avril 2019). Les Administrateurs présents constituant le Conseil d'Administration lors de cette réunion du conseil d'administration ont décidé que cela était dans l'intérêt de la Société et que les conditions susmentionnées devaient être acceptées.

4. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

.....

Numéro d'entreprise : BE0448.204.633

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE COIL SA POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Dans le cadre du contrôle légal des comptes consolidés de Coil SA (« la Société ») et de ses filiales (conjointement « le Groupe »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes consolidés ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2017, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes consolidés de la société Coil SA durant 3 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes consolidés

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes consolidés du Groupe, comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat consolidé et des autres éléments du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et un tableau consolidé des flux de trésorerie de l'exercice clos à cette date, ainsi que les annexes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, dont le total du bilan consolidé s'élève à KEUR 48.317 et dont le compte de résultat consolidé et des autres éléments du résultat global se solde par un bénéfice de l'exercice de KEUR 995.

A notre avis, les comptes consolidés donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2019, ainsi que de ses résultats consolidés et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes consolidés en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur

- (i) les notes 7.2 (Impôts différés) et 8.2 (Immobilisations incorporelles) des comptes consolidés, qui décrivent les estimations comptables critiques et les jugements en matière des pertes de valeur estimées pour le goodwill et les impôts différés.
- (ii) la note 19 (Evénements postérieurs à la date de clôture) qui fait mention des incertitudes résultant de la crise sanitaire COVID-19 survenue en 2020, dont l'impact ne peut – à ce stade- être chiffré ou estimé de manière exacte.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous avons dû nous appuyer sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

Evaluation du goodwill

Le goodwill représente 10,52% de l'actif total du bilan consolidé et résulte d'une acquisition d'une société italienne, United Anodiser srl. Deux unités génératrices de trésorerie ont été identifiées: l'anodisation en continu et l'anodisation par lots. Les tests de dépréciation suivant la norme IAS36 ont été effectués pour chacune de ces unités séparément. Ces derniers tests sont subjectifs par nature en raison des jugements qui doivent être faits, notamment sur le rendement futur.

Comme indiqué dans la note 8.2, le Groupe utilise un modèle d'actualisation des flux de trésorerie pour déterminer la valeur d'utilité pour chaque unité génératrice de trésorerie appropriée, sur la base des hypothèses clés suivantes:

- Taux de croissance des ventes;
- Marge de négociation; et
- Taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie projetés.

Par conséquent, les tests de dépréciation de goodwill sont considérés comme un point clé de l'audit en raison de l'impact des hypothèses susmentionnées, comme indiqué dans la note 8.2. des états consolidés.

Nous avons concentré nos tests sur les principales hypothèses formulées par la direction et nos procédures incluait, entre autres:

- Évaluation et identification des unités génératrices de trésorerie;
- Évaluation du modèle utilisé pour déterminer la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie, ainsi qu'évaluer le taux d'actualisation utilisé;
- Comparaison des prévisions de flux de trésorerie avec les budgets approuvés et avec des autres informations économiques et de marché pertinentes, ainsi que tester les calculs sous-jacents;
- Analyses de sensibilité

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes consolidés

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes consolidés donnant une image fidèle conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre le Groupe en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future du Groupe ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle les organes d'administration ont mené ou mèneront les affaires du Groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes consolidés et évaluons si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle ;
- nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit au niveau du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes consolidés de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion sur les comptes consolidés.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans ses aspects significatifs, le rapport de gestion sur les comptes consolidés, ainsi que de faire rapport sur cet élément.

Aspects relatifs au rapport de gestion sur les comptes consolidés

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion sur les comptes consolidés, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes consolidés pour le même exercice et a été établi conformément à l'article 3 :32 du Code des sociétés et des associations et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes consolidés, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion sur les comptes consolidés comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mentions relatives à l'indépendance

- Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes consolidés et est resté indépendant vis-à-vis du Groupe au cours de notre mandat.
- Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal visées à l'article 3 :65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été valorisés et ventilés dans l'annexe des comptes consolidés.

Anvers, le 28 avril 2020

Mazars Reviseurs d'Entreprises SCRL
Commissaire
Représenté par

Anton Nuttens
Réviseur d'entreprises